



# *Bulletin municipal d'ARETTE*



**Le devoir de mémoire, un enjeu collectif**

**Janvier 2017 – Bulletin n°16**

## Sommaire

<i>Editorial</i> .....	3
<b>Les différentes séances du conseil municipal</b> .....	<b>4</b>
<i>Séance du 19 février 2016</i> .....	5
<i>Séance du 8 avril 2016</i> .....	6
<i>Séance du 17 juin 2016</i> .....	7
<i>Séance du 26 Aout 2016</i> .....	9
<i>Séance du 21 Octobre 2016</i> .....	10
<i>Séance du 16 décembre 2016</i> .....	11
<b><i>Le Syndicat Mixte de la Pierre St-Martin</i></b> .....	<b>13</b>
<b>La vie communale</b> .....	<b>14</b>
<i>Un nouveau distributeur bancaire (DAB) au village</i> .....	15
<i>Un espace mousquetaire dans la Maison du Barétous</i> .....	15
<i>Le maire de Grenoble marie sa nièce à Arette</i> .....	16
<i>Cérémonie du 11 novembre</i> .....	16
<i>Une stèle dédiée à Christopher Froome</i> .....	17
<i>Sictom</i> .....	17
<i>Ouverture au public de la balade des trois fontaines</i> .....	18
<i>Des pompiers motards en week-end à Arette</i> .....	19
<i>Départ de la secrétaire générale, Céline Monod</i> .....	19
<i>Arette commune dynamique du Pays d'Art et d'Histoire</i> .....	20
<i>La Pierre Saint-Martin Terre de Vélo</i> .....	21
<i>Un site internet désormais bien actif</i> .....	21
<i>La Transpyrénéa : un défi Herculéen</i> .....	22
<i>Le village d'Arette labellisé « Station Verte » !</i> .....	22
<i>Affaire commune d'Arette/Christian Pouey</i> .....	23
<i>Projet Eco'bois combustible du Barétous : c'est parti</i> .....	24
<i>Les marchés de nuit des animations qui marchent</i> .....	24
<i>Commémoration des 50 ans du séisme : le programme</i> .....	25
<i>2016 : Une année encore des plus sportives</i> .....	26
<i>Projet de construction d'un nouveau collège</i> .....	27
<i>Fête du court métrage : une heureuse initiative</i> .....	29
<i>Les chantiers de ces derniers mois</i> .....	29
<i>Point d'information de la liste « Arette Autrement »</i> .....	30
<b>La vie associative</b> .....	<b>31</b>



## Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir » cette citation du maréchal Foch appelle en introduction de cet éditorial quelques explications.

Elle fait bien évidemment référence, dans sa première partie, à la terrible maladie d'Alzheimer qui concerne hélas de plus en plus d'individus et dans sa deuxième partie à la fâcheuse tendance à l'oubli qu'ont bien des générations à l'égard de celles qui les ont précédées.

Ceci étant posé, qu'en est-il de la mémoire de notre communauté?

Si l'on se fie à la cérémonie du 11 novembre dernier, dont les principaux acteurs méritent d'être mis à l'honneur dans ce bulletin, Arette ne peut pas être soupçonnée d'amnésie. En effet, comme vous le lirez plus loin, notre commune a pris le temps, une fois encore, de se souvenir de ses jeunes morts pour la France lors de la guerre 1914-1918. Un vibrant hommage leur a été rendu, à cette occasion, par onze enfants qui méritent assurément nos remerciements pour leur participation active à ce rassemblement.

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, le fascicule, ci-joint, est consacré cette année à la mémoire des 16 victimes de l'année 1916. Il est là pour nous rappeler, un siècle plus tard, leur sacrifice ainsi que l'immense souffrance vécue par leur famille. Il est là aussi pour que nous prenions conscience de l'extrême fragilité de la paix au sortir d'une année 2016 où la barbarie aura encore lourdement frappé notre beau pays de France. Il est là enfin, pour nous dire que nos préoccupations, nos colères parfois ne sont à bien y regarder que futilités en comparaison des images désastreuses que nous renvoie quotidiennement les conflits qui se déroulent à travers le monde.

Au vu de tout cela, le devoir de mémoire est plus qu'une nécessité, c'est un enjeu majeur si nous souhaitons construire un avenir qui évite les erreurs du passé. L'évocation du tremblement de terre du 13 août 1967 dont nous allons commémorer, en 2017, le cinquantenaire nous offre une chance pour consolider les échanges intergénérationnels. Le programme que vous allez découvrir pages 25 et 26 doit en effet permettre aux anciens de se rapprocher des plus jeunes et faciliter la transmission d'un vécu que nous ne pouvons ignorer. Pour autant, le devoir de mémoire n'a pas de sens s'il est synonyme d'immobilisme.

Rester figée dans le passé aurait empêché l'humanité de progresser. Plus modestement, à l'échelle de notre commune, que serait aujourd'hui Arette sans l'esprit visionnaire de son maire Jean Marie Lonné-Peyret, fondateur de la station de sports d'hiver de la Pierre St-Martin ?

A l'heure où une nouvelle année débute, soyez assurés, qu'à mi-mandat, l'équipe qui m'entoure se projette vers le futur et qu'elle est toujours aussi motivée par l'amélioration de vos conditions de vie. Animée d'un bel état d'esprit où chacun apporte sa pierre à l'édifice, elle va continuer à tout mettre en œuvre pour qu'il fasse bon vivre à Arette. Qu'il me soit permis ici d'en remercier très sincèrement chacun de ses membres.

A eux, ainsi qu'à vous tous, je souhaite une année 2017 des plus réussies, faite de santé, de joies et de nombreux projets. Que les mois qui viennent soit pour notre commune profitables au bien être de chacun et contribuent encore un peu plus au « bien vivre ensemble ».

A tous bonne année et bonne lecture.

Pierre Casabonne –Maire d'Arette-

# **Les différentes séances du conseil municipal**

## Séance du 19 février 2016

Comme chaque année, à pareille époque, le Conseil Municipal a consacré l'essentiel de cette séance à l'examen des comptes administratifs de l'année 2015.

Pour le budget eau et assainissement les résultats suivants ont été approuvés à l'unanimité des présents.

Eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	85 491.01€	102 568.66€
Recettes	88 720.33€	119 134.93€
Résultats	+3 229.32€	+6 737.24€

**Résultat global** 3 229.32 € + 6 737.24 € = 9966.56 €

Pour le budget gestion pastorale les résultats suivants ont été approuvés à l'unanimité des présents.

Gestion pastorale	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	88 903.38€	102 568.66€
Recettes	55 773.60€	119 134.93€
Résultats	-33 129.78€	16 566.27€

**Résultat global** -33 129.78 € + 16 566.27 € = -16 563.51 €

Pour le budget de la Caisse Communale d'Action Sociale (CCAS) les résultats suivants ont été approuvés à l'unanimité des présents.

CCAS	Fonctionnement
Dépenses	8 940€
Recettes	12 487.67€
Résultats	3 547.67€

Pour le budget principal les résultats suivants ont été approuvés à l'unanimité des présents.

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 201 276.85€	1 509 138.18€
Recettes	1 219 800.77€	1 997 739.24€
Résultats	18 523.92€	488 601.06€

Résultat global 18 523.92€ + 488 601.06 € = 507 124.98 €

Après l'examen de tous ces comptes, Martine Boyé, adjointe déléguée à la Pierre Saint-Martin, rend compte du travail de réflexion qu'elle conduit depuis plusieurs semaines en commission urbanisme et environnement sur le thème du développement durable. Le groupe de travail concerné par cette réflexion a envisagé les possibilités qui s'offrent à une collectivité qui souhaite s'engager dans une démarche de protection de l'environnement : Agenda 21, Adhésion à l'ANMSM (Association Nationale des Maires de Stations de Montagne), charte locale de développement durable. Martine Boyé propose de rédiger une charte locale de développement durable, solution minimaliste mais qui présente plusieurs avantages. Peu coûteuse elle s'adapte parfaitement au quotidien des habitants et pourrait donner rapidement des résultats. Elle précise que l'engagement des élus, comme du personnel, est une condition indispensable à la réussite de ce projet. Considérant l'intérêt d'une telle démarche, le Conseil Municipal unanime exprime son vif intérêt pour la rédaction d'une charte locale de développement durable et donne son accord pour sa réalisation.

Enfin, le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2015 des services techniques d'Arette. Sous l'autorité du Responsable des Services Techniques (RST) ces derniers ont en charge l'entretien et la gestion des bâtiments (35 pour environ 10 000 m<sup>2</sup>), la voirie (65 km), les espaces verts et le fleurissement représentant plusieurs hectares, le tri sélectif tant au village qu'à la Pierre Saint-Martin, l'eau (80 km de canalisation et 7 réservoirs) l'assainissement (1 station d'épuration et plusieurs kms de canalisations intra muros) ainsi que le suivi des commandes et l'entretien du centre technique municipal. L'ensemble de ces services est assumé par 4,5 agents dont un contrat emploi avenir. L'année 2015 aura été marquée par la préparation du Tour de France à la Pierre Saint-Martin le 14 juillet dernier. Pour ce qui concerne les ouvrages d'art, le pont Mirassou au quartier Létonne aura fait l'objet de la pose de deux rambardes. L'ensemble du linéaire routier aura été désherbé attentivement cet automne et les nombreuses manifestations proposées par le tissu associatif soutenues logistiquement. Les conditions climatiques très difficiles du début de l'année 2015 marquée par des chutes de neige massives auront nécessité une importante mobilisation des services techniques générant de nombreuses heures supplémentaires dont plus de la moitié (58%) auront été récupérées par la suite.

### Séance du 8 avril 2016

Afin de procéder à l'examen et au vote des différents budgets Monsieur le Maire présente un récapitulatif de l'ensemble des tarifs qui seront appliqués en 2016. Pour ce qui concerne l'affouage le m<sup>3</sup> sur pied sera dorénavant de 10€, celui du m<sup>3</sup> en billes livré au village sur la place de dépôt de 50€ et le m<sup>3</sup> livré en bord de route 30 €. Pour ce qui concerne l'équilibre budgétaire du service de l'eau et pour faire face aux nouvelles dépenses générées par le programme de travaux de la rue du Virgou il est proposé d'adopter la tarification suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Eau Potable		Ancien Tarif	Nouveau tarif 2016
Abonnement m <sup>3</sup> eau consommé		38 €	43 €
de 1 à 300		0.80 €	0.85 €
de 301 à 400		0.72 €	0.77 €
de 401 à 1000		0.65 €	0.70 €
Au delà de 1000		0.37 €	0.42 €
Assainissement	Ancien tarif	Nouveau tarif 2016	
Forfait abonnement	40 €	45 €	
Sur consommation	0.50€/m <sup>3</sup>	0.55 €/m <sup>3</sup>	

L'ensemble des autres tarifs restant inchangé, le Conseil Municipal adopte les tarifs modifiés tels que présentés ci-dessus et vote les affectations permettant l'adoption des budgets suivants équilibrés en recettes et en dépenses.

Budget 2016	Investissement	Fonctionnement
Eau et assainissement	137 209.36€	276 574.22€
Gestion Pastorale	158 129.78€	45 066.27€
Caisse Communale d'Action Sociale		14 047.67€

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le budget principal nécessite pour être équilibré des rentrées fiscales à hauteur de 481 347 € et qu'il n'est pas nécessaire pour ce faire d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales qui s'établissent comme suit.

Taxes	Taux 2015	Taux 2016	Bases imposition prévisionnelles	Produits
Taxe d'habitation	15.58	15.58	2 319 000	361 300 €
T Foncière (bâti)	5.03	5.03	1 606 000	80 782 €
T Foncière (non bâti)	20.81	20.81	57 600	11 987 €
C F E	17,97	17,97	151 800	27 278 €
				481 347 €

Monsieur le premier adjoint présente ensuite le projet de budget principal 2016 qui s'équilibre comme suit :

Section investissement	798 044,15 € (tant en recettes qu'en dépenses)
Section de fonctionnement	2 089 085 06 € (tant en recettes qu'en dépenses)

Le Conseil Municipal unanime adopte l'ensemble des budgets présentés.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques a décidé de déployer sur le territoire environ 600 bornes de recharge pour les véhicules électriques. Une étude a permis d'établir un maillage du département suffisamment fin pour permettre la recharge des utilisateurs de véhicules électriques. Ainsi, il est prévu d'implanter une borne de recharge tous les 30 kms (l'autonomie de ces véhicules étant d'environ 150 km selon les conditions de conduite). Le SDEPA en tant que maître d'ouvrage de cette opération contribue à l'investissement à hauteur de 30% et sollicite les communes en matière d'investissement à hauteur de 20%. L'ADEME contribuant à ce projet à hauteur de 50%. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter le principe d'un financement de 20% du coût total estimé à 12 000€ HT (fourniture et pose d'une borne double qui serait implantée dans les Jardins de Salet) et accepte de verser 300 € par an pour participer aux frais de fonctionnement. De plus, le Conseil Municipal autorise le SDEPA ou son ayant droit à assurer la gestion et la maintenance des équipements et du système d'exploitation à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes.

Dans un domaine bien différent, invité à se prononcer sur le périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion de :- la communauté de communes de Josbaig

- la communauté de communes de la vallée d'Aspe
- la communauté de communes de la vallée de Barétous
- la communauté de communes du Piémont Oloronais

Le Conseil Municipal regrettant le retrait de la communauté de communes de la vallée d'Ossau comme envisagé initialement, décide de s'abstenir massivement (9 suffrages). Deux conseillers votant contre ce projet de nouveau périmètre et aucun pour, la proposition de Monsieur le Préfet n'est pas adoptée.

## **Séance du 17 juin 2016**

Monsieur le Maire explique que par courrier en date du 17 mai 2016, Monsieur Julien Dubourdieu-Rayrot l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du même jour.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques en a été informé. Conformément à l'article L270 du code électoral, Monsieur Jean Camblong, suivant immédiat sur la liste "Arette autrement" dont faisait partie Monsieur Julien Dubourdiou-Rayrot lors des dernières élections municipales est installé en qualité de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal puis l'invite à s'inscrire dans les diverses commissions établies lors de la délibération du 28 mars 2014. Monsieur Jean Camblong participera aux travaux de la commission sylvo-pastorale, de la commission travaux, de la commission urbanisme et environnement ainsi qu'à celle de la commission tourisme et vie associative.

Monsieur le Maire explique ensuite que pour permettre la réalisation de l'atelier relais Eco'bois Combustibles du Barétous, l'accès à la parcelle B 225 vendue à la communauté de communes de la vallée de Barétous doit être revu. Il présente le projet de division établi par le cabinet de géomètres Degeorges et Labourdette du 19 mai 2016.

Celui-ci met en évidence la nécessité de prolonger le chemin dit "d'Arette à Lourdios" en bordure de la parcelle B225, côté Ouest. Cela passe par l'acquisition d'une partie du chemin privé appartenant à Mr. Jean-Jacques Lahore d'une superficie d'environ 400m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire explique qu'il a recueilli l'accord de principe de Mr. Lahore. L'estimatif établi par le service des domaines a été fixé à 10€ le m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'acquérir 400m<sup>2</sup> cadastrés sur la parcelle B n°222 propriété de Mr. Jean Jacques Lahore au prix fixé par le service des domaines.

Dans un tout autre domaine Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) propose à la commune de procéder prochainement à des travaux d'enfouissement du réseau de fils de basse tension de l'intégralité de la rue du Virgou et de la rue Lhandes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la réalisation de ces travaux et le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation du SDEPA : 56 084,92 € Préfinancement de la TVA (SDEPA) : 25 199,64 €  
Participation travaux par communes : 70 213,34 € Participation frais de gestion par commune : 5 727,19 €  
Total : 157 225,09 €

De même il est prévu dans le cadre de cette opération l'enfouissement des fils de l'éclairage public de ce secteur. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la réalisation de ces travaux et le plan de financement se décomposant comme suit :

FCTVA : 50629,80 € Participation travaux par commune : 28 689,89 € Participation frais de gestion par commune : 1 299,99 € Total : 35 619,68€

Enfin toujours dans le cadre de cette opération il est prévu aussi de procéder à l'enfouissement de réseau France Télécom. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la réalisation de ces travaux ainsi que le plan de financement de cette opération se décomposant comme suit :

Participation France Télécom : 2 936,00 € FCTVA : 2 697,75 € Participation travaux par la commune : 10 811,94 € Participation frais de gestion par la commune : 622, 94€ Total : 17 068,63€

Pour financer la participation communale de ces travaux (70 213,34 + 28 689,89 + 10 811,94 = 109 715,17€) le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de recourir à un emprunt réalisé par le SDEPA pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement du village et des écarts.

Il rappelle que le service de l'eau et de l'assainissement de la Pierre Saint-Martin est géré par le Syndicat Mixte de la Pierre Saint-Martin qui délègue l'exploitation à la Société Lyonnaise des Eaux (SOBEP). Ce service fait l'objet d'un rapport séparé.

Monsieur le Maire commente le rapport. Il présente les caractéristiques de chaque réseau, les tarifications les performances, les programmes de travaux et le financement des investissements ainsi que l'état de réalisation fin 2015 des programmes adoptés en 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services eau et assainissement de la commune.

## Séance du 26 Aout 2016

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après une visite sur site du comité de pilotage et une nouvelle réflexion sur le projet de restructuration du collège de Barétous, le Conseil Départemental, a finalement décidé de déménager le collège en construisant un nouvel établissement en centre bourg, à proximité du centre de secours. Pour réaliser ce projet, comme indiqué par courrier du 17 juin dernier, le Département souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée section L n°1620 (contenance : 35 ares et 45 centiares) ainsi que, dans l'idéal, la parcelle L 1619 (contenance : 14 ares 7 centiares) appartenant à Mme Cécile Moura épouse De KeteleareE. Monsieur le Maire explique que les contacts avec cette dernière n'ont pas abouti à ce jour sans que cela remette en question le projet de construction d'un nouveau collège sur ce site.

Monsieur le Maire explique ensuite que, pour ne pas retarder le bon avancement du dossier, il conviendrait que le Conseil Municipal délibère afin d'acter la cession gracieuse de la parcelle communale L 1620.

De plus, il s'agirait, dans un second temps que la Commune rétrocède gracieusement au Département la parcelle L 1619 préalablement achetée à Mme Moura.

Par ailleurs Monsieur le Maire explique que, compte-tenu du choix d'implantation du futur collège de Barétous, se pose la question du devenir des bâtiments de l'actuel établissement implanté sur la parcelle communale A 394 route d'Issor. Monsieur le Maire explique que ces locaux constituent une belle opportunité à la fois pour accueillir, dans de meilleures conditions, des activités d'intérêt intercommunal et pour en développer de nouvelle.

En effet, d'une part la communauté de communes du Barétous organise un centre aéré l'été dans les locaux de l'école communale (CLSH), ce qui nécessite chaque saison et en un temps très court le complexe réagencement intérieur des bâtiments en juillet et en août. Et d'autre part, la reconversion des locaux de l'actuel collège permettrait à la bibliothèque actuelle, associative et à portée intercommunale, de se développer dans un cadre mieux adapté.

Enfin, la Vallée de Barétous est candidate et pressentie pour accueillir un centre adapté de sports de montagne. Comme évoqué avec le chargé de mission accessibilité recruté en début d'été pour piloter ce projet, les locaux de l'actuel collège et leurs abords présentent un fort intérêt.

Considérant tout l'intérêt de ces projets pour le public jeune et moins jeune ainsi que pour les personnes à mobilité réduite, pour la Commune et plus largement pour la vallée de Barétous,

Considérant la plus-value qu'apporterait l'acquisition de la parcelle L 1619 en offrant la possibilité de réaliser d'avantage d'espaces autour du futur collège,

Invité à se prononcer sur cette affaire, le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, décide de proposer au Département d'échanger la parcelle communale cadastrée L 1620 contre les bâtiments de l'actuel collège construit sur la parcelle communale A 394. De plus le Conseil Municipal demande que les locaux du collège de Barétous présentant un réel potentiel pour différents publics soient rétrocédés à la Commune pour y accueillir les activités et projets ci-dessus évoqués, et charge le Maire de conduire les négociations à la fois avec le Département et avec Mme Moura épouse De Keteleare.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de restauration scolaire est délégué aux PEP 64, Base Aventure d'Arette, par convention pour la période 2014/2017. Pour les collégiens, en application de la convention tripartite Département/Commune/PEP 64 et du règlement de la cantine pour les collégiens, le Département participe à hauteur de 3.07 € par repas. Pour les élèves de l'école communale, en application de la convention Commune/PEP 64 et du règlement de la cantine pour les élèves de l'école, c'est la Commune qui participe à la prise en charge du coût du repas à hauteur de 3.07 € par repas. Ramenée à l'année scolaire qui compte 144 jours de cantine, la participation demandée aux familles s'établit comme suit pour chaque trimestre de l'année scolaire 2016/2017: 165€ -144€- 120 €. Cela correspond au tarif préférentiel de 2.98€ par repas.

Pour les élèves de l'école qui déjeunent occasionnellement à la cantine, le prix du repas est de 3.26 € Monsieur le Maire précise qu'il convient de voter ces tarifs pour l'année scolaire 2016/2017.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les tarifs de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan d'aménagement forestier 2015-2034 est en gestation depuis 2013. Il remémore à l'assemblée les différentes étapes de la réflexion et des négociations conduites en partenariat avec les services de l'IPHB et de l'ONF. Il reprend notamment la délibération du 20 février 2015 relative à la demande d'échange de parcelles afin de soustraire du régime forestier la parcelle sur laquelle est implantée la micro centrale de la Mouline. Monsieur le Maire explique que le projet d'aménagement forestier initial a été plusieurs fois amendé pour tenir compte des remarques de la Commune. Tel que présenté aujourd'hui dans sa version finale, il comporte des avancées notables. Monsieur le Maire présente de façon synthétique le plan d'aménagement forestier 2015-2034 de la forêt communale. Considérant l'intérêt de ce projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le plan d'aménagement forestier 2015-2034 de la commune d'Arette et autorise le Maire à le signer.

## **Séance du 21 Octobre 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le 22 septembre dernier à la mairie de Lanne sous la présidence de Mme Nathalie GAY-SABOURDY, Sous Préfète d'Oloron Ste Marie. Cette réunion relative au projet de création d'un site Natura 2000 pour les pavements calcaires de la Pierre St Martin fait suite aux derniers travaux d'aménagement de la station de ski de la Pierre St Martin (été 2014).

En effet, c'est dans le cadre des travaux de modernisation du secteur Mailhné Soum Couy qu'au titre des mesures compensatoires, les services de l'Etat ont décidé d'inscrire en site Natura 2000 le lapiaz de la Pierre St Martin considéré comme un des pavements calcaires d'altitude les plus spectaculaires de France.

Pour ce faire, trois périmètres ont été présentés aux participants par la DREAL et la DDTM :

- Le 1er, dit « périmètre restreint », n'intègre, pour l'essentiel, que les pavements calcaires et les milieux forestiers (hêtraies calcicoles) qui lui sont directement liés. Il englobe la station de la Pierre St Martin,
- Le 2ème, dit « périmètre étendu », vise à faire la jonction avec l'ensemble des sites Natura 2000 voisins et privilégie une égalité de traitement avec les territoires adjacents,
- Le 3ème, dit « périmètre intermédiaire », constitue une solution médiane, mais qui reste justifiable d'un point de vue écologique.

Durant cette réunion, les avantages et les inconvénients pour chacun de ces périmètres ont été précisés. Ainsi il a été indiqué que la démarche Natura 2000 n'a pas pour objet d'interdire l'exploitation forestière, et que cela n'entraînera aucune modification dans la pratique de la chasse.

Durant cette réunion, conformément à la demande exprimée par plusieurs participants, la zone urbanisée de la station de la Pierre St Martin non assise sur les pavements calcaires a été retirée du périmètre restreint.

Ont également été retirés les secteurs extérieurs ou non directement liés à ces habitats (pavements et hêtraies calcicoles) qui ne sont pas nécessaires à la cohésion géographique du futur site Natura 2000.

Dans le cadre de cette démarche, le DOCOB (document d'objectifs) sera l'outil de gestion du futur site. Il comprendra un état des lieux environnemental et un état des lieux des activités socio-économiques. Le croisement de ces deux diagnostics permettra d'identifier les enjeux et de bâtir un plan d'actions. Ce plan élaboré par les collectivités concernées aura pour objectifs de maintenir dans un bon état de conservation les espèces et les habitats mais aussi de favoriser les activités humaines s'inscrivant dans une logique de développement durable du territoire concerné. Ce DOCOB, validé par un comité de pilotage comprenant des représentants, des acteurs et des usagers du site, devra être soumis à l'approbation du Préfet.

Le Conseil Départemental, propriétaire de 813 hectares à la Pierre St Martin a proposé, durant cette réunion d'assurer l'élaboration du futur site Natura 2000 quel que soit le périmètre retenu. Oui l'exposé et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal unanime, conscient de la valeur patrimoniale des pavements calcaires de la Pierre St Martin mais aussi des savoir faire de l'homme, dont la main a en grande partie contribué à la préservation du territoire décide de retenir le périmètre restreint intégrant uniquement le lapiaz (sans la zone urbanisée et sans les pavements et hêtraies calcicoles) pour son inscription en site Natura 2000 et charge le Maire de faire connaître cette décision aux services de l'Etat lors de la prochaine réunion prévue le 28 novembre 2016 en mairie de Lanne-en-Barétous.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de valorisation des déchets verts porté par la société Eco'Bois Combustibles du Barétous. L'appel d'offres pour la construction des bâtiments,

dont l'ouverture des plis a eu lieu ce vendredi 21 octobre, laisse entrevoir une attribution des marchés en deçà des estimatifs et donc comme prévu un démarrage de l'opération début décembre.

Ce projet nécessitant une puissance électrique de 144 kva, Enedis, dans le cadre de la livraison de l'énergie demandée, envisage l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique (160 Kwa) sur un terrain de 15 m<sup>2</sup> situé dans le quartier Las Barthes. Ce terrain faisant partie de l'unité foncière cadastrée B 0225, d'une superficie totale de 7955 m<sup>2</sup>, appartient à la commune d'Arette. Une convention de mise à disposition à titre gracieux est nécessaire pour la réalisation de cette opération. Monsieur le Maire rappelle le devis de cette opération estimé à 64 847.94 € HT. Il rappelle aussi qu'Enedis participant à hauteur de 40 % il restera 39 320.83 € à la charge de la commune. La puissance restante (16 Kwa) pourra être disponible pour éventuellement desservir un autre projet sur la partie de parcelle non utilisée par le projet Eco'Bois Combustibles du Barétous. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution de courant électrique sur la parcelle B 225.

Monsieur le Maire indique que l'EPSA propose le forfait ski 2016/2017 pour les enfants de la commune âgés de 6 à 18 ans au tarif de 230 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation communale à accorder aux familles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 80 € sur les forfaits ski saison délivrés aux enfants de la Commune sur le budget du CCAS.

## **Séance du 16 décembre 2016**

Monsieur le Maire explique qu'en vue de l'installation du conseil de la communauté issue de la fusion de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, de la vallée d'Aspe, de la vallée de Josbaig et de la vallée de Barétous, certaines communes doivent procéder à l'élection de leurs représentants. C'est le cas d'Arette dont le nombre de conseillers communautaires va passer de 6 à 2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il explique que cette élection se fait au scrutin de liste à un tour dont les noms qui y figurent sont uniquement issus des conseillers communautaires précédemment élus (Pierre Casabonne, Andrée Ipas, Michel Noussitou, Marie-Pierre Escarain, René Garat, Jean Camblong remplaçant de Julien Dubourdiou). La loi n'impose pas que les listes présentées à cette occasion soient conformes aux listes présentées lors du dernier renouvellement des conseils municipaux et communautaires. De plus contrairement à mars 2014, aucune obligation de respecter la parité ne s'impose lors de l'élaboration de ces listes.

Lors de ce scrutin à un tour, les conseillers municipaux ne peuvent ni modifier les listes qui leur sont proposées ni ajouter ou supprimer des noms. Le maire précise enfin que le mandat des conseillers sortants qui n'ont pas été élus à cette occasion, prendra fin à compter de la date de la première réunion du nouveau conseil communautaire prévue au plus tard le 27 janvier 2017.

Il propose au nom de la majorité municipale, une liste composée de lui-même et de Michel Noussitou 1<sup>er</sup> adjoint. A l'issue d'un vote à bulletin secret Pierre Casabonne et Michel Noussitou ayant obtenu 12 voix sur 12 sont désignés pour représenter la commune d'Arette au sein de la communauté de communes du Piémont Oloronais et des vallées.

Toujours en lien avec les nombreux changements opérés dans les prochains mois avec la fusion des intercommunalités, Monsieur le Maire explique que l'article 134 paragraphe III de la loi ALUR du 24 mars 2014, a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes compétentes en droit des sols, dès lors qu'elle appartient à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. La même loi ALUR permet, cependant, aux collectivités comme Arette, dans la mesure où elle appartient jusqu'au 31/12/2016 à une communauté de moins de 10 000 habitants, de bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction de tous les actes d'urbanisme durant une année supplémentaire. Cette période transitoire nécessite la signature d'une convention avec l'Etat, représenté par Mr le Préfet. Il sera mis fin à ce service dès que le service instructeur agissant pour le compte de la nouvelle communauté de commune sera en capacité de prendre le relais et au plus tard le 31 décembre 2017. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de confier l'instruction des actes d'urbanisme de la commune à la

DDTM pendant l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de transition avec l'Etat.

Monsieur le Maire présente ensuite la note d'opportunité portant sur un réseau de chaleur bois énergie réalisée par le chargé de mission des Communes Forestières (COFOR). Cette étude évoque l'hypothèse du raccordement de l'école primaire, du centre PEP et du futur collège à un réseau de chaleur bois pour le chauffage de tous ces bâtiments et pour la production d'eau chaude sanitaire pour le collège et les PEP. La puissance totale serait de 250 kW pour une longueur de 180m. Monsieur le Maire explique que les chaudières bois peuvent être utilisées seule ou combinées à d'autres énergies (fioul, gaz, solaire, etc.). Suivant les situations, cette combinaison a plusieurs avantages, notamment de diminuer la puissance de la chaudière bois et donc l'investissement initial. Elle permet aussi un meilleur fonctionnement pour les chaudières bois de forte puissance peu adaptées dès lors qu'il y a de faibles besoins. Grâce aux nouvelles technologies utilisées dans la construction de ces chaudières, les rendements sont nettement améliorés et les contraintes liées aux anciens systèmes de chauffage évitées (goudronnage, fumées noires, cendres excessives, etc.). Il montre les plans où l'on voit que la chaufferie se compose de deux éléments essentiels : le local chaufferie et le silo de stockage du combustible. Pour alimenter la chaufferie on utilisera de la plaquette forestière composée de bois déchiqueté produit à partir de branches ou d'arbres de toutes essences passés dans un broyeur forestier adapté. Eco'bois combustible implantant en cette fin d'année 2016 une unité de production sur la commune propose de vendre ce produit à 90€ TTC la tonne livrée dans le silo quand ses concurrents sont à 120 € en raison de leur éloignement. Une macro approche économique fait apparaître une économie de 7000€ pour les trois futurs utilisateurs réunis. En conclusion le réseau de chaleur bois énergie est réalisable et globalement rentable avec 30% de subvention en investissement. Il est possible d'optimiser le coût de l'énergie en raccordant d'autres utilisateurs proches du réseau. Il convient donc de solliciter au plus vite l'ensemble des clients potentiels afin de les informer de leurs avantages à se raccorder à ce futur réseau.

Monsieur le Maire informe qu'à ce stade, il convient de solliciter le syndicat Départemental de l'Energie des Pyrénées Atlantiques pour l'informer de la volonté de la commune de lui confier la maîtrise d'œuvre de ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que la maîtrise d'œuvre de l'opération création d'un réseau de chaleur bois énergie au SDEPA.



*Les vœux de la Municipalité auront lieu le*

*Samedi 7 janvier 2017 à 18 heures*

*Salle Barétous Roncal*

*Vous êtes tous conviés à y participer*



## Le Syndicat Mixte de la Pierre St-Martin

Après une saison 2015/2016, en demi-teinte en raison d'un enneigement des plus tardifs (première chute de neige importante le 16 janvier), la Pierre St-Martin apprend désormais à s'organiser pour accueillir au mieux les touristes malgré des aléas météo de plus en plus fréquents. C'est ainsi qu'un city stade sera implanté en 2017 à proximité du Parvis dans l'espace vacant situé entre l'hôtel du Pic d'Anie et le restaurant du Teide. Durant l'été, une plateforme a été nivelée qui permettra d'y installer prochainement des poteaux de basket et des cages de mini football. Grâce à la participation financière de l'association des résidents de la Pierre St-Martin (2 856 €) les plus jeunes trouveront là un lieu pour se défouler. Parallèlement une deuxième plateforme a été agrandie sur le haut du front de neige dans le prolongement de la terrasse du Snowbar. Elle offre désormais une esplanade intéressante pour les rassemblements importants.

D'autres travaux plus discrets se sont déroulés dans la Maison de la Pierre qui, rappelons le, est le cœur de la station. Ainsi les deux salles hors-sac ont-elles été équipées de micro-ondes, de lavabos, de porte-manteaux et vu leur chauffage amélioré. La salle de sport a été rénovée ainsi que la salle du mini-club et la crèche a vu son sol entièrement refait. Mais, le fait marquant de l'année a été indiscutablement la mise en place d'une exposition permanente sur les phénomènes volcaniques. Issue d'une partie de l'immense collection de François Leguern entreposée dans les ateliers de l'usine Pée-Laborde (Merci encore à Mr et Mme Airaud), elle est une première valorisation d'un fonds scientifique exceptionnel. Rappelons ici que François Leguern fut le compagnon de route d'Haroun Tariëff et que Mme Catherine Leguern sa veuve nous a fait don de 85 m<sup>3</sup> de maquettes et autres roches volcaniques en 2014 (voir bulletin n°14). Après le voyage au centre de la terre il est prévu de proposer cet été une exposition qui aura pour thème la tectonique des plaques pour être en rapport avec le cinquantenaire du séisme d'Arette. Pour ce faire, la municipalité compte sur le dévouement et le savoir d'Alain Casse compagnon de François Leguern et de Xavier Bredèche employé du Syndicat Mixte aujourd'hui en charge de la gestion des services de la station.



Pour finir saluons le très beau succès du tournoi d'échecs qui pour sa 13<sup>ième</sup> édition a battu tous les records avec 78 inscrits et un niveau en hausse générale avec un 1800 et cinq 1700 dans l'open C qui plafonnait à moins de 1700. Toutes ces rencontres se sont déroulées dans un très bon esprit et le tournoi de la Pierre fait désormais partie des rassemblements incontournables de l'été.

Merci à Mario Parpinel et son équipe pour leur investissement désintéressé qui permet à notre station d'être animée durant toute une semaine pendant l'été.

# La vie communale

## **Un nouveau distributeur bancaire (DAB) au village**



Fruit d'un travail de longue haleine mené auprès des banques, la commune d'Arette a retrouvé, 8 mois après son enlèvement, un distributeur bancaire. Démonté pour cause de non rentabilité (objectif attendu de 100 retraits par jour) le distributeur de la Société Générale a été remplacé, fin juin, par un appareil du Crédit Agricole.

Inauguré à l'occasion de l'ouverture des fêtes patronales, son baptême fut, comme le laisse entrevoir la photo ci-dessus des plus arrosés. Normal diront les amateurs de bons mots puisqu'il s'agit d'un distributeur où l'on peut retirer de l'argent liquide.

Entièrement remis aux normes ce local, situé près de l'église, c'est désormais le dernier point argent avant l'Espagne. En effet, malgré toutes ses démarches, la municipalité n'a pu éviter l'enlèvement du DAB de la station dont la fréquentation annuelle de 8000 retraits/an était inférieure de plus de 50% par rapport à celle du bourg. (Voir bulletin municipal n°15).

La disparition de ce service de base pour une station de sports d'hiver ne manque pas de poser de nombreux problèmes depuis l'ouverture de la saison de ski. Aussi, pour informer les nombreux touristes de cet état de fait, la municipalité a décidé de mettre en place un panneau lumineux au plus près du DAB pour leur permettre de prendre leurs dispositions avant de monter à la Pierre St-Martin. Evidemment ce panneau va nous permettre aussi de les informer plus précisément sur l'état de la route et offrira à la municipalité et aux associations un support moderne de communication.

## **Un espace mousquetaire dans la Maison du Barétous**

Absente du musée d'Arette lors de sa mise en service l'évocation des mythiques mousquetaires appartient désormais au passé. En effet, depuis le 22 avril dernier un véritable espace vient de leur être consacré. Inauguré devant une nombreuse assistance, on y trouve un mannequin vêtu de la célèbre casaque bleue, un mousquet et de nombreux panneaux expliquant l'origine de ce corps d'élite mais aussi la vie du capitaine de Tréville et celle d'Aramis, Athos et Porthos.



Egalement présents dans cet espace un panneau indiquant le nom de 70 mousquetaires basques et béarnais et une fresque illustrant une scène de combat. Dessinée par Jean Edouard Récalt, peintre sur céramique, cette œuvre a été remarquablement peinte par des membres du club des aînés « le Vert d'Arette ». Forts de cette réalisation, quelques artistes de ce même club viennent de s'attaquer à un pari encore plus ambitieux : réaliser une fresque de 30 m2 représentant une autre scène de duel ayant pour décor les principaux bâtiments d'Arette (château, mairie, église, moulin, etc.) Ce travail colossal dirigé par Bernard Lassalle à partir d'un projet ancien de Mr Récalt avance à bon rythme et viendra rehausser dans quelques mois l'intérêt de la cour du musée où son exposition définitive est prévue. Bien évidemment sa mise en place sera saluée comme il se doit car elle marquera durablement l'histoire de l'art de notre commune justifiant un peu plus le label « Pays d'Art et d'Histoire » de notre territoire.

## ***Le maire de Grenoble marie sa nièce à Arette***



C'est à une cérémonie un peu particulière qu'ont assisté les personnes qui avaient pris place dans la Salle Barétous Roncal le 20 août dernier à 16 heures. En effet, une nombreuse et joyeuse assemblée a assisté ce jour là à l'union d'Anne Duplantier et Anicet Kouané par deux maires. Petite fille de Xavier et Marie Geneviève Piolle, la jeune mariée a eu le privilège de voir son oncle Eric Piolle, maire de Grenoble depuis 2014, se joindre au maire d'Arette pour l'unir à son compagnon originaire de Côte d'Ivoire. Tous les deux doctorants, experts en développement

international ont rejoint depuis le Canada pour y poursuivre leurs études. Nul doute que cette journée marquera durablement leur mémoire tellement elle fut réussie et que la communion entre tous les convives fut évidente dès la sortie de la mairie.

## ***Cérémonie du 11 novembre***

Dans le cadre du cycle commémoratif du centenaire de la guerre 1914-1918, notre commune s'est comme lors des années précédentes fortement mobilisée. Ce sont tout d'abord onze élèves qui ont pris de leur temps de vacances pour répéter et être ensuite les acteurs principaux de l'hommage rendu aux 16 victimes Arettoises de l'année 1916.

Un grand merci à Killian Demars, Klara et Léo Dunugon, Lise Hardoy, Baptiste Haristouy, Aliénor Lacazette, Anais Larré-Larrouy, Juliette Larrodé, Clément Mazéris, Nima Negy Perrin et Pierre-Louis Poey pour avoir fait revivre durant quelques instants le souvenir de ceux dont le nom et le parcours sont évoqués dans le fascicule ci-joint.



Merci aussi aux anciens combattants, parrains de cette cérémonie, présents aux côtés des enfants pour déposer une rose sur les tombes des sacrifiés de la Grande Guerre et pour le travail de mémoire perpétré chaque année autour du monument aux morts.

Merci enfin à toutes les personnes qui ont participé en nombre à ce moment émouvant quand dans bien d'autres communes il n'y a plus grand monde pour se souvenir.

Il reste deux années pour se remémorer l'horrible boucherie que fut la Grande Guerre, espérons que cet élan ne faiblira pas et qu'au contraire nous serons encore plus nombreux l'an prochain pour honorer la mémoire des 18 poilus d'Arette morts pour la France en 1917.

## Une stèle dédiée à Christopher Froome



Un an après l'exploit sportif qui vit Christopher Froome s'envoler vers la victoire lors de l'étape du Tour de France Tarbes-La Pierre St-Martin, la municipalité a érigé à l'endroit précis où il plaça son attaque décisive, une stèle. Située en haut de la forêt de Labays, au bord de la route, elle représente le champion britannique en plein effort, à cet endroit, le 14 juillet 2015. L'ambition de cette réalisation est bien évidemment de rappeler cet épisode sportif qui signa indiscutablement la victoire finale de

Froome lors du 102<sup>ème</sup> Tour de France. Autre objectif, rappeler que la station de la Pierre St-Martin espère accueillir de nouveau la grande boucle et souhaite jalonner au fil des éditions sa difficile montée d'autres stèles saluant, d'autres exploits sportifs. C'est dans cet optique que la candidature de notre commune est aujourd'hui posée pour l'édition 2018. La part belle étant faite aux Alpes en 2017, l'on peut raisonnablement espérer que cette demande sera regardée avec beaucoup d'attention par les organisateurs d'A.S.O. Réponse en octobre prochain.

## Sictom

Depuis la mise en œuvre des nouvelles modalités de collectes en mai dernier nous enregistrons les premiers résultats encourageants avec une augmentation des tonnages de collectes sélectives, et nous vous remercions pour votre implication et vos efforts.

**Rappel des consignes de tri :** les papiers avec les emballages !

Tous les papiers sont à trier avec tous les emballages. Aujourd'hui, chez vous, tous les papiers (journaux, magazines, revues, courriers, enveloppes, cahiers, livres...) sont à déposer en mélange dans vos sacs jaunes ou bacs jaunes. Les colonnes à papier et emballages disparaissent, car aujourd'hui, vous pouvez déposer tous les papiers en mélange avec les emballages. Ils sont collectés en porte à porte pour les foyers à l'intérieur du village et dans les points de regroupement pour les foyers des quartiers à l'extérieur du centre bourg.

Seul le verre, pour des raisons de sécurité et d'usure du matériel reste en apport volontaire dans les colonnes.

**Jour férié** = collectes assurées et déchetteries fermées

Dorénavant, lors des jours fériés, les déchèteries seront fermées, mais les collectes seront effectuées (sauf les 25/12 et 05/01).

### **Découvrez le nouveau site internet du SICTOM**

Le nouveau site internet du SICTOM est en ligne : vous y trouverez toutes les informations utiles pour une bonne gestion de nos déchets : consignes de tri, calendrier des collectes, horaires des déchèteries...

[www.sictom-hautbearn.com](http://www.sictom-hautbearn.com)

D'autre part, vous trouverez en mairie les livrets expliquant toutes les modalités des nouvelles collectes et les sacs jaunes que vous pouvez demander au secrétariat. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

## ***Ouverture au public de la balade des trois fontaines***

Soucieuse d'offrir de nombreuses activités de pleine nature, la municipalité, dans le cadre des actions de valorisation de notre environnement, s'est attachée cette année à proposer des itinéraires découvertes adaptés aux différents publics. C'est ainsi qu'à proximité des jardins de Salet où de nombreux camping caristes ont encore stationné en 2016, un panneau informatif les invite depuis cet été à partir à la découverte de notre commune par quatre chemins. Le Soum de Casteigts (8km aller/retour), l'arborétum du calvaire (2kms) et le tour du village (4,5kms) représentent depuis longtemps des classiques du Plan Local de Randonnée. Pour ce qui concerne cette dernière boucle elle est désormais consultable sur les téléphones portables à partir de l'application Guidigo, signe que la randonnée pédestre se met elle aussi à l'heure de l'internet.

De longueur plus modeste (1km) mais ayant fait l'objet de travaux conséquents, la balade des trois fontaines est une promenade des plus bucoliques. Son départ est situé à quelques mètres de la fontaine de Salet.

Erigée en mai 1828, cette dernière porte l'inscription « Au Nabet Henric » en hommage à Henri V qui régna du 2 au 7 août 1830. A ses côtés sculptée, 25 ans plus tôt, la croix de Salet dont les inscriptions, à l'orthographe approximative, invitent à la prière, mérite une lecture attentive. Après quelques centaines de mètres, sous les frondaisons du calvaire, le chemin débouche tout près de la fontaine Candalot dont le débit fut tari par le séisme de 1967. La photo ci dessous montre combien son eau était autrefois appréciée par les nombreux habitants du quartier. Sur le chemin du retour en direction du fronton, la passerelle Cachilat, mise en place en 2015, derrière la scierie Bernadicou, permet de franchir la rivière. C'est l'ouvrage majeur de cette balade qui longe le Virgou jusqu'à atteindre la fontaine de la Coste. Cette fontaine a inspiré Madeleine Favergeat qui la décrit comme un lieu de rendez-vous, incontournable pour les amoureux, dans son roman « l'auberge du laurier vert ». Dernière étape, après le passage de la passerelle des PEP, le passage devant le

four à pain et le moulin communal propose un arrêt pour une pause pique-nique des plus agréables.

Evidemment tous ces itinéraires s'adressent aussi à la population locale tellement il n'est pas rare que l'on aille chercher ailleurs ce que l'on a tout proche de chez soi. C'est pourquoi à l'occasion du cinquantenaire du séisme de 1967, la balade des trois fontaines sera mise à l'honneur. Elle le mérite vraiment.



ARETTE (B.-Pyr.) - U Gourguet de la Tasque - Un groupe à la Fontaine Candalot

E. L., Éditeur

Loli64

www.delcampe.net

## **Des pompiers motards en week-end à Arette**

Réunis en assemblée générale durant le week-end du 24 et 25 septembre dernier, 120 pompiers propriétaires de luxueuses Harley Davidson ont animé à cette occasion les rues de notre village. Venus de l'ensemble de l'hexagone la plupart étaient hébergés au Centre Honoré Baradat quand quelques autres étaient à l'hôtel de l'ours. Surpris par l'accueil réservé par la population c'est avec un évident plaisir qu'ils ont participé en fin de journée du samedi à une cérémonie au monument aux morts.

Après avoir observé une minute de silence, suivie de la Marseillaise et après le dépôt d'une gerbe à la mémoire des sapeurs pompiers morts en service commandé, le Président National Pinto a procédé à la remise de nombreuses décorations ou plus précisément de couleurs. Ce terme désigne en effet les distinctions attribuées aux pompiers les plus méritants dans leurs missions mais aussi dans l'implication de la vie de leur club « Wind and Fire ». Parmi les nombreux récipiendaires Mr Bertrand, Président de la section « Euskadi



Béarn », organisatrice de ce rassemblement n'était pas le moins ému. C'est en termes choisis qu'il a tenu à remercier le colonel Martial Fournier, chef du groupement Sud, le capitaine Jean Pierre Lonné Peyret en charge du centre de secours de Barétous et Jean Pierre Mirande président du SDIS présents à cette cérémonie. Quant au maire, Pierre Casabonne, il s'est vu remettre de nombreux cadeaux assortis de remerciements pendant que la joyeuse troupe se retrouvait dans la cour du musée pour un verre de l'amitié offert par la municipalité. La soirée devait se poursuivre à la salle des fêtes où un repas animé par un orchestre prolongea fort tard dans la nuit un rassemblement des plus sympathiques. Nul doute que quelques uns des participants reviendront un jour dans notre commune ne serait-ce que pour assister à la montée impossible que la plupart connaissaient déjà d'ailleurs.

## **Départ de la secrétaire générale, Céline Monod.**

Arrivée en janvier 2011, Céline Monod notre secrétaire générale est partie rejoindre son compagnon Sébastien en Guadeloupe en cette fin d'année. Ce dernier ayant été nommé par le Comité de Tennis de Guadeloupe, conseiller technique sur l'île en août dernier, c'est tout naturellement que Céline et ses deux enfants ont pris en décembre la direction de Pointe à Pitre. Ce départ clôture une année marquée par de



nombreux changements pour ce qui concerne notre secrétariat de mairie.

En effet, après la non reprise du travail de Julie Seman, en arrêt depuis janvier 2014, c'est Thérèse Bordegaray qui a été contrainte à une longue convalescence après une opération qui semblait presque anodine au départ.

Souhaitons à toutes les deux une bien meilleure année 2017 que ne le furent ces derniers mois et souhaitons à Céline de s'épanouir sous les tropiques comme elle le fit au service de notre commune.

C'est ce que ses collègues et les élus qui l'ont côtoyée lui ont exprimé lors d'une sympathique réception précédent son départ. Au-delà des remerciements d'usage, Céline laissera l'image d'une secrétaire compétente investie dans ses missions et, pour qui le mot service public a réellement une signification. Pour faire face à tous ces arrêts ou départs, notre collectivité a fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique. C'est ainsi que depuis quelques semaines Marjorie Lareu remplace Céline Monod pour une durée indéterminée et que Clémence Artigues assure momentanément les missions de Thérèse Bordegaray dont on espère rapidement le retour. Quant à Julie son remplacement est assuré par Benjamin Haure dont le visage n'est pas inconnu de la plupart des agriculteurs qui ont eu à le côtoyer ces derniers mois. Chargé de multiples missions tant administratives que techniques, n'hésitant jamais à un coup de main aux services qui en ont besoin, Benjamin est aujourd'hui le couteau suisse du personnel communal sans que cela soit péjoratif.

Au bout du compte, en 2016, notre secrétariat aura connu un sacré rajeunissement sans que, nous le pensons, notre collectivité ait eu vraiment à en pâtir. Bien évidemment le manque d'expérience de nos jeunes recrues demande t-il un peu plus de temps pour répondre aux attentes du public quand fort heureusement, Annick Caubet est là pour faire partager ses connaissances et assurer la délicate fonction d'accueil qui est la partie la plus visible des nombreuses missions de notre secrétariat. Pour nos jeunes nul doute que cette expérience sera des plus enrichissantes tellement Arette est une commune aux multiples visages où le mot solidarité est désormais plus que jamais d'actualité.

### ***Arette commune dynamique du Pays d'Art et d'Histoire***

Membre du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises, notre commune n'est pas la moins active en matière d'organisation d'événementiels culturels. Ainsi cet été, fidèle à un cycle de conférence organisé depuis 2010, six rendez-vous ont été à l'affiche. En voici le bilan :

Date	Thème et intervenant	Public
20 juillet	Les poilus d'Arette dans l'enfer de Verdun par Jean Luc Casteigt	30 personnes
27 juillet	Sur les traces de Paul Jean Toulet avec Christiane Mousques	27 personnes
3 août	Portraits d'ici par le cinéaste avec Joël Sentenac	64 personnes
10 août	Guide à tout prix film de Laurence Fleury	48 personnes
17 août	Soirée spéléologie avec Jean François Pernette	54 personnes
24 août	D'Arette à Los Angeles avec Eric Bourdet	102 personnes

Avec 325 personnes et la qualité reconnue de chacune des soirées proposées, le cycle de conférences d'Arette a indiscutablement franchi un cap en 2016. Merci à tous les intervenants qui, rappelons le, participent à titre gracieux à ce rendez-vous culturel qui année après année s'installe dans le paysage barétounais.

Merci enfin au noyau de fidèles qui par leurs encouragements, nous invitent à travailler, dès à présent, à la programmation des conférences de l'été 2017.

Autre tradition solidement ancrée dans le programme des animations de l'été, la présence régulière salle Barétous Roncal d'une exposition photos de Jean Claude Bourgeat. Comme par le passé celle-ci aura connu un beau succès. Rien d'étonnant à cela, dans la mesure où tous ses clichés sont d'une extrême poésie, révélée par un œil capable de voir ce que beaucoup ne peuvent saisir.

Grâce à lui minéraux plantes et animaux ont une fois de plus livré durant quelques jours leur secret aux amateurs de belles choses. Sous le titre « Points de vue » cette exposition mérite assurément de revenir l'été prochain. C'est la proposition que nous avons faite à Mr Bourgeat qui nous l'espérons l'acceptera.

Pour terminer, fidèle à un rendez-vous incontournable, la troupe de comédiens escrimeurs « les lames sur Seine » a pour la troisième année consécutive interprété deux magnifiques spectacles des 7 et 8 août dernier, sur la place de la mairie. Au programme, Cyrano de Bergerac en nocturne et les héros de cape et d'épée en fin d'après-midi. Comme d'habitude, les 290 spectateurs présents auront pu apprécier, à cette occasion, à la fois leurs talents d'acteurs et la dextérité avec laquelle ils manient l'épée. Du grand art que nous pourrions revoir en août prochain lors de la tournée estivale de nos amis parisiens qui peu à peu sont en passe de devenir béarnais.

## **La Pierre Saint-Martin Terre de Vélo**

En attendant le retour du Tour de France, La Pierre Saint Martin et le village d'Arette, restent de hauts lieux des épreuves cyclistes ; cycloportives, cyclotouristes, populaires ou élitistes, locales ou internationales, de nombreuses courses ont drainé vers les sommets de notre vallée de très nombreux amateurs ou compétiteurs.

On s'y col le 10 juillet, la Pierre Jacques le 30 juillet, la Haute Route des Pyrénées le 20 août, la Vuelta le 3 septembre, la Larra-Larrau le 10 septembre... Toutes ces manifestations ont amené, tout au long de l'été, des cyclistes de tous niveaux, de l'amateur au professionnel, de toutes



régions et de tous pays (la Haute Route en particulier comptant plus de 40 nationalités parmi ses participants) sur la si difficile montée du col de La Pierre. Sans oublier tous les individuels, groupes, clubs de vélo, qui gravissent le 20% et autres difficultés... sans interruption depuis le printemps et jusqu'à ce que les premières neiges laissent la route à un tout autre public ! Le Vélo Tout Terrain est également en pleine progression sur des chemins plus sauvages ou plus accidentés, avec remontée mécanique ou à la force des mollets, avec ou sans assistance électrique, avec ou sans accompagnateur ; une autre manière de pratiquer la montagne et le vélo...

## **Un site internet désormais bien actif**

Mis en service à la mi-mai, le site internet de la commune ([arettelapierrestmartin.fr](http://arettelapierrestmartin.fr)) est désormais un outil précieux de communication dont la montée en puissance est en train de s'opérer. Avec environ 1000 connections lors des six premiers mois de son existence, il y a fort à parier que sa fréquentation va aller crescendo dans les mois à venir.

Rappelons qu'outre les rubriques « Notre commune » (contenant de nombreuses informations de présentation) Histoire (particulièrement dense tellement notre patrimoine est riche) Economie (avec des renseignements utiles sur nos commerces et nos artisans) Vie municipale (dans laquelle vous trouverez les comptes rendus des derniers conseils municipaux), la rubrique services vous informera sur les droits et démarches concernant l'Etat Civil, l'Urbanisme, l'Eau et l'Assainissement, les aides et les subventions et les

différents règlements. Peu utilisée jusqu'à présent la rubrique « Contact » est là, pour vous éviter si vous le souhaitez de vous rendre en mairie.

Il vous suffit pour ce faire d'envoyer un message à partir de votre ordinateur en indiquant l'objet de votre demande et en rédigeant un message suffisamment explicite pour que nous puissions y répondre rapidement et précisément. La page d'accueil mise à jour régulièrement, vous permettra de vous tenir informé de la vie de la commune. Sur l'Agenda figurent, en effet, les informations en provenance de l'office de tourisme, celles de la mairie ainsi que la page météo de la semaine.

## **La Transpyrénéa : un défi Herculéen**

Les héros existent encore... nous avons eu la chance de les rencontrer sur les chemins du GR 10 à La Pierre Saint Martin au cours du mois d'août dernier...

Ces hommes et femmes « hors normes » avaient accepté le défi lancé par l'équipe RSO de Cyril Fondeville : traverser les Pyrénées par le GR 10 en moins de 18 jours ! Les amateurs de randonnée apprécieront ! Ils étaient venus de 40 pays différents, avec ou sans assistance, sans distinction, et la traversée a été faite en **302 heures (12 jours et 14 heures)**, pour **866km** et **55.000m de dénivelé positif** ! Un défi personnel, une expédition, une aventure hors norme, de taille volontairement humaine et limitée. Sur plus de 400 inscrits au départ du Perthus, seulement **81** sont arrivés à Hendaye dans les délais ! Ils ont marché, couru, de jour comme de nuit, parfois sous des conditions climatiques extrêmes (canicule chez les catalans, orages en Ariège et en Cerdagne, brouillard en Béarn...) un peu mangé (une garbure les attendait à La Pierre), très peu dormi, soigné leurs pieds parfois écorchés vifs, avec un seul objectif : arriver à Hendaye dans le temps imparti. **Finisher !**

Toute la presse nationale et internationale parle d'une manière très positive de la naissance d'une grande « classique » dans nos Pyrénées. Un « Everest » en France, auquel les organisateurs souhaitent garder un côté sauvage, authentique en insistant sur la sécurité et le respect de la nature et des gîtes et refuges traversés.

Nous garderons quant à nous quelques images, d'arrivées, une frontale dans le lointain, de départs au petit matin, de sourires de contentement ou de grimaces d'épuisement, et surtout le souvenir de rencontres avec des hommes et des femmes d'exception et de bénévoles eux aussi « hors normes » !

La prochaine édition aura lieu en 2018 et La Pierre Saint Martin sera de nouveau une étape de la grande traversée, mais aussi le départ d'une rando de 180km de la station à Hendaye : la « Pottoka » ! Avis aux amateurs

Plus d'info sur le site : [www.transpyrenea.fr](http://www.transpyrenea.fr)



## **Le village d'Arette labellisé « Station Verte » !**

Ne vous y trompez pas ! C'est bien le village d'Arette qui a obtenu ce label, la « station » de La Pierre Saint Martin étant considérée comme un quartier de la commune.

Une « station verte » est une commune appartenant à un espace rural, à la montagne ou à la mer, engagée dans l'écotourisme, qui propose aux vacanciers une organisation et une animation touristique et de loisirs basées sur la nature, les patrimoines, les activités douces.

Notre village répond parfaitement à toutes les exigences de la Fédération Nationale des Stations Vertes (commerces et hébergements, aires de jeux, mise en valeur du patrimoine, activités sportives de pleine

nature etc...) et le dossier que nous avons présenté en octobre au Congrès National à Savines-Le-Lac a été approuvé avec les félicitations du jury !

Grâce à ce label, nous entrons dans la base de données de la fédération, ce qui nous offre une exposition très intéressante auprès de tous les vacanciers en recherche de vacances ou week-ends authentiques. A nous de faire connaître et valoriser cet atout supplémentaire pour la promotion de notre destination touristique. Nous y travaillons avec l'Office de Tourisme et les membres du Conseil Municipal concernés.

Très bientôt, tous les partenaires et acteurs du tourisme seront conviés à une réunion de présentation du label et des nouvelles possibilités qui s'offrent à eux ; tous ceux qui souhaiteront s'engager avec nous dans cette démarche d'écotourisme (tourisme responsable et respectueux de l'environnement) pourront intégrer les pages du site qui nous sont consacrées , mettre ainsi en avant leurs atouts, et bénéficier du réseau station verte pour mieux se faire connaître auprès d'un large public.

Pour plus de renseignements et pour vous faire une idée plus précise du label Station Verte, rendez vous sur le site : [www.stationverte.com](http://www.stationverte.com)

Dans un domaine pas très éloigné, le 4 novembre dernier une réunion d'information portant sur la rénovation énergétique de l'habitat s'est tenue en mairie. Les personnes présentes ont à cette occasion découvert l'intérêt qu'il y avait à isoler son habitation et les aides qui pouvaient être obtenues pour ce faire. Le dépliant inséré dans ce numéro résume l'essentiel des informations utiles pour ceux qui n'ont pu y assister et qui souhaitent s'engager dans des travaux.

### ***Affaire commune d'Arette/Christian Pouey***

La commune d'Arette propriétaire du chemin des Escamous, ayant vu une partie de ce dernier clôturée par Monsieur Christian Pouey, le 16 octobre 2015, a décidé par délibération du 18 décembre 2015 de saisir le juge civil des référés pour faire cesser ce désordre. Dans la même séance, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune pour régler au plus vite cette affaire.

A l'audience du Tribunal d'Instance d'Oloron Sainte-Marie, du 16 juin 2016, à laquelle elle a été appelée, la commune d'Arette, représentée par le cabinet d'avocat Rivière Morlon, et associés a demandé que le tribunal désigne un expert afin de procéder au bornage de la limite séparative existant entre le chemin rural dit des Eths Camous et la propriété de Monsieur Pouey cadastré L536.

A cette audience Monsieur Pouey ayant comparu en personne, a demandé au tribunal de déclarer irrecevable la demande en bornage de la commune et de se déclarer incompétent pour régler ce litige.

Après avoir entendu les deux parties, le tribunal s'est tout d'abord déclaré compétent avant de dire que la commune est bien propriétaire du chemin des Eths Camous et d'ordonner une expertise désignant à cet effet Monsieur Richard Holuigue Géomètre Expert demeurant à Arudy. Le tribunal a également demandé qu'une consignation de 2000 € à la charge de la commune d'Arette soit versée à la régie de ce Tribunal, indiqué que si le coût de l'expertise s'avérait plus élevé que la consignation fixée une provision complémentaire serait demandée aux deux parties.

De plus le tribunal a demandé que l'expert dépose son rapport écrit au Tribunal d'Instance d'Oloron Sainte-Marie avant le 15 décembre 2016 et condamne Monsieur Christian Pouey à payer à la commune d'Arette la somme de 300 € du titre de l'article 700 du Code de Procédure civile et l'a condamné également aux entiers dépens.



Le 18 août 2016, Monsieur Pouey a fait appel de ce jugement auprès de la cour d'appel de Pau. Le 13 décembre le cabinet d'avocats Rivière et Morlon et associés a déposé ses conclusions dans l'attente du jugement définitif dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans le prochain bulletin.

## **Projet Eco'bois combustible du Barétous : c'est parti**

Après bien des mois de gestation, la construction d'un bâtiment de 700 m<sup>2</sup> permettant la fabrication de bûches densifiées à partir de déchets verts est sur le point de devenir une réalité. En effet, après les travaux de terrassement et l'implantation des fouilles réalisés en décembre, le coulage des fondations devrait être entrepris durant le mois de Janvier. Suivra le montage de l'ossature métallique et la pose du toit en février puis la mise en place de murs prémontrés, du bardage, des menuiseries et des cloisements en mars avant les travaux de finition (plomberie, peinture, électricité, carrelage, etc.) en avril. Si tout se passe bien, la livraison, de ce bâtiment et celui annexe de dimension beaucoup plus modeste, est prévue dans le courant du mois de mai. Rappelons que cette opération d'un montant de 400 000€ HT (construction + études + acquisition foncière + maîtrise d'œuvre) est portée désormais par la communauté de communes du Piémont Oloronais et des vallées et a bénéficié de 50% de subventions.

Dès sa mise en service, la décharge de végétaux du col de lie sera fermée car non autorisée. Il faudra donc déposer, dès cet instant, les ligneux et végétaux sur la plate forme d'Eco'bois combustibles du Barétous société créée par Rock Prado employé communal jusque là. Cette plateforme située, route du col de Lie, à côté du local technique des services municipaux, sera ouverte en permanence et d'accès gratuit. Après un premier tri, les déchets déposés seront broyés et séchés avant d'être compressés pour être transformés en bûches densifiées. Le reste des déchets tel que le gazon et les feuilles sera traité par le Sictom pour en faire du compost. Au bout du compte il y aura peu de changement pour les utilisateurs de la décharge actuelle. Il leur faudra simplement prendre l'habitude de suivre les recommandations du gestionnaire pour éviter que cette plateforme ne devienne un dépôt. Il en va du respect de notre environnement et du soutien à une initiative économique innovante créatrice d'emploi qui plus est.



## **Les marchés de nuit des animations qui marchent**

Bénéficiant, pour une fois, de conditions climatiques idéales les trois marchés de nuit de l'été ont connu cette année une belle fréquentation. Le premier marché aux couleurs basco-béarnaises aura vu le groupe local Arguibelle animer de belle manière la soirée du 29 juillet.

Le second dit des mousquetaires aura permis au nombreux public du 5 août d'apprécier à la fois la virtuosité des escrimeurs des « lames sur Seine » venus de Neuilly et les chants basques interprétés par Xiberroko Xohardia. Le troisième et dernier marché aux couleurs franco-espagnoles aura permis au public de découvrir la fanfare voisine de Roncal.

Au bout du compte, aux dires des exposants, le cru 2016 fut des plus encourageants et mérite d'être reconduit l'an prochain dans le programme des animations estivales.

Un grand merci à René Garat pour son implication dans l'organisation de ces évènements qui participent à la convivialité de notre commune ainsi qu'à l'image dynamique qu'elle renvoie.



### ***Commémoration des 50 ans du séisme : le programme***

Le 13 août 1967, à 23h07 un grondement sourd, amplifié par son origine mystérieuse surgit des entrailles de la terre précède une secousse de 10 secondes qui dévaste notre commune. Aussitôt, ceux qui ne sont pas coincés sous les poutres ou sous les gravats se précipitent dans la rue. Heureusement, car une seconde secousse plus violente et plus longue fait à nouveau danser les maisons. Vingt secondes d'épouvante qui détruisent la quasi-totalité des habitations. Arette vient de subir le dernier grand tremblement de terre de la métropole française.

Sa magnitude 5,8 sur l'échelle de Richter est le plus violent ressenti en France depuis celui de Lambesc en 1909. Le bilan bien que lourd est miraculeux : une victime, une vingtaine de blessés, 62 communes déclarées sinistrées, 2283 immeubles endommagés dont 340 vont être rasés.

Tous ceux ayant vécu ce dramatique épisode ne l'oublieront jamais. Aussi est-ce dans un souci de mémoire que la municipalité prépare depuis plusieurs mois la commémoration de ce terrible évènement.

Au programme plusieurs temps forts pour comprendre comment et pourquoi Arette est concerné par le risque sismique. Tout d'abord, c'est lors d'une conférence, prévue le mercredi 9 août, qu'un géologue de renom expliquera à 20h30 salle Barétous Roncal, la sismicité des Pyrénées et l'origine du tremblement de terre d'Arette. Le lendemain jeudi 10 août aura lieu le vernissage d'une exposition photos rappelant le caractère destructeur de cet évènement. Une douzaine de photos montées sur pupitre seront à cette occasion dévoilées dans le village pour que chacun puisse mesurer à partir de ces clichés combien notre village a changé depuis.

Le vendredi 11 août, à partir de 17h, sera évoquée la reconstruction avec plusieurs points de rendez-vous. L'église devenue, bien malgré elle, le symbole de ce séisme fera l'objet d'une visite commentée, tout comme la boucle rue d'Escametch, rue Lamothe et rue de Baigt où une vingtaine de maisons parasismiques (maisons dites de 4 millions) attestent combien ce quartier fut martyrisé. Le château lui aussi très endommagé au lendemain du séisme ouvrira ses portes et des spéléos expliqueront comment ils ont aidé au déménagement de nombreuses pièces de collection pour éviter leur pillage. Enfin une visite du lotissement Longis, témoignage encore vivant du relogement des sinistrés clôturera, cette journée où quelques architectes et autres fabricants de matériaux para-sismiques auront une tribune pour s'exprimer. Le samedi 12 août sera consacré aux remerciements envers tous ceux qui ont permis à notre commune de se relever.

Ainsi la matinée évoquera le rôle des collectivités et un hommage particulier sera rendu au maire de l'époque Jean-Marie Lonné-Peyret ainsi qu'à toutes les associations qui se mobilisèrent pour nous venir en aide (Secours Populaire, secours catholique, jeunesse agricole catholique, etc.). Cette journée se terminera par un concert de la solidarité où plus de cent choristes sous la direction d'Elisabeth Soulas empliront l'église de chants du monde entier. La capacité de l'église étant de 400 places, leur réservation sera mise en vente plusieurs jours à l'avance à la mairie (10€ l'entrée).

Le dimanche 13 août, après l'office religieux une statue de 5 m représentant le clocher d'Arette tel qu'il était au lendemain du séisme, sera dévoilée au bas de la place de Verdun pour être dans la perspective du clocher actuel. Un apéritif offert par la municipalité clôturera cette inauguration qui laissera aux générations futures le souvenir de cette journée. Le soir à 18h, les personnes, qui auront réservé leur place, seront attendues place des Poilus pour le début d'un repas très particulier. En effet, c'est un repas en mouvement digne des rando-dînes de Gurmençon qui est prévu au programme de cette soirée (prix 13 €). Après un verre de



l'amitié, la promenade empruntera l'itinéraire de la balade des trois fontaines et permettra de mesurer les conséquences géologiques d'un tremblement de terre capable de tarir des sources (en l'occurrence celle de chez Candalot à Arette). Les hors d'œuvres seront servis dans l'espace du moulin et un groupe vocal en assurera l'animation. Direction ensuite, via les PEP et la « lère Biscay », vers l'espace du Vert à l'œil où des grillades constitueront le plat de résistance. Là aussi une chorale animera cette étape.

Retour ensuite place de la mairie pour le dessert et le café avec un passage rue d'Escametch ainsi qu'au pied de la sculpture récemment inaugurée. Vers 21 heures, le clou de cette commémoration est prévu au fronton municipal où Alain Larribet, poète et musicien de grand talent, ayant des attaches familiales avec Arette, nous livrera sa vision de la fragilité de la vie face à la force de la nature. Travaillant à partir de photos et de témoignages depuis plusieurs mois, connaissant sa maîtrise des sons et notamment des percussions, nul doute que ce moment sera à la fois spectaculaire et émouvant. Il devrait se terminer à 23h13 heure précise de la secousse meurtrière qui appartient désormais et définitivement à l'histoire de notre commune. Prix du spectacle 10€. Réservation également à la mairie à partir du 1<sup>er</sup> août.

## ***2016 : Une année encore des plus sportives***

C'est à une bien sympathique réception qu'ont été conviés les sportifs les plus méritants de l'année le 10 décembre dernier. Placée sous le parrainage de Camille Deligny, meilleure triathlète française, s'entraînant très régulièrement en vélo dans la montée de la Pierre, les jeunes du comité des fêtes eux aussi invités ont pu apprécier sa modestie et sa gentillesse. A l'honneur ce soir là Christophe Delugat et Valentin Trey champions de France 2016 vétérans de paleta pelote gomme pleine en place libre. Vainqueurs le 15 octobre dernier à Masseube de Tarbes 35 à 19 ils méritaient assurément que l'on salue cette superbe performance. Si pour Christophe il s'agit de son 3<sup>ème</sup> trophée national, c'est en revanche le premier pour Valentin.

Nul doute qu'ils auront à cœur de le conserver en 2017. A l'honneur également Noélie Bérard première championne de France de ski cross de l'AS Barétous dans la catégorie des moins de 18 ans. Malheureusement retenue par ses études à Grenoble son exploit a malgré tout été salué par le public présent.

Enfin, la Haute Route des Pyrénées épreuve cycliste qui a relié Anglet à Toulouse en passant par la Pierre St-Martin a largement été mise à l'honneur avec le rappel de la très belle performance de l'Arettois Philippe Pouey qui au fil des 7 étapes n'a pas cessé de s'améliorer pour terminer 78<sup>ème</sup> en 29h10'37''. Un bel exploit certes mais que dire de celui de Camille Deligny qui après avoir terminé 3<sup>ème</sup> du triathlon de l'Embrunman le 15 août dernier, a enchaîné du 20 août au 26 août avec la Haute Route des Pyrénées où elle a fini 2<sup>ème</sup> en 27h 53'23'' avant de remporter le triathlon Almere-Amsterdam (3.8kms natation, 180kms vélo et 42.20kms course à pied) le 10 septembre en 9h18'15''.

Avec une sportive de cette qualité qui n'a pas fini de faire parler d'elle ; notre commune tient là une ambassadrice de charme que nous ne manquerons d'encourager en 2017.



### **Projet de construction d'un nouveau collège**

« Dans le cadre du vote, intervenu le 1<sup>er</sup> juillet 2016, de son Programme Pluriannuel d'Investissement des collèges publics (2017-2023), le Département a prévu de réaliser un nouveau collège à Arette qui viendra prendre la suite de l'actuel établissement qui ne répond plus aujourd'hui aux besoins pédagogiques de son temps. Cette opération, d'un coût total évalué à 4 900 000€ à la charge du Département est conçue avec un objectif d'ouverture du nouveau collège en septembre 2019.

Dans ce cadre, il a ainsi été convenu, en accord avec la municipalité, de réaliser ce nouveau collège sur une parcelle communale sise au centre ville d'Arette à proximité immédiate de l'école primaire (ce qui permettra notamment aux écoliers de fréquenter le futur service de restauration qui sera créé au sein de l'établissement par le Département). »

Cet extrait du courrier adressé par le président du Conseil Départemental, Jean Jacques Lasserre, au maire d'Arette, le 24 octobre dernier, a été suivi par la sélection, le 30 novembre dernier, de trois cabinets d'architectes lors du concours de maîtrise d'œuvre qui va permettre à partir de ce mois d'avril de définir plus précisément un collège ayant une capacité de 180 élèves pour une superficie d'environ 1600m<sup>2</sup> de surfaces utiles. Parmi les 41 candidatures, ont été retenus les cabinets Lacaze Alexandre de Pau, Guiraud-Manenc de Bayonne et Dubedout bien connu à Arette.

Ces cabinets d'architectes ont trois mois pour travailler à un avant-projet sommaire qui sera présenté ce printemps à un jury, lequel retiendra le projet qui leur semble le plus séduisant et le plus fonctionnel.

Débutera alors un travail de concertation plus approfondie débouchant sur le dépôt d'un permis de construire dans un an. Suivra ensuite l'appel d'offres permettant de recruter les entreprises au printemps 2018 et un début des travaux envisagé au début de l'été 2018. La durée de ce lourd chantier est quant à elle évaluée à un an pour une livraison des bâtiments à la rentrée 2019.

Devant l'inquiétude de certains parents d'élèves, Madame Denise Saint Pé, Vice Présidente du Conseil Départemental, en charge des affaires scolaires, a décidé d'inviter prochainement les parents élus au Conseil d'Administration du collège de Barétous pour participer à une réunion.

Sans doute rappellera-t-elle à cette occasion que conformément aux dispositions prévues par la loi de décentralisation du 13 août 2004, les départements assument la responsabilité du service de restauration dans les collèges publics et fixent les tarifs appliqués aux élèves. Jusqu'ici seuls les collèges d'Arette, d'Arudy et de Bidache n'ont pas de cantine gérée par le Département.

Pour palier cette anomalie une convention lie, depuis des années, le Département, la commune et les PEP. Cette convention qui arrivera à son terme le 31 juillet 2017 n'est pas sans conséquence sur les finances de notre commune.

En effet, le coût de revient réel d'un repas servi par les PEP étant supérieur au coût standard d'un repas servi dans une cantine départementale, conjugué au fait que le prix d'un repas est le même, sur l'ensemble du département, génère depuis longtemps un déficit qui a fini par mettre en péril ce service de restauration. Pour lui permettre de continuer à exister le Département et la commune n'ont pas eu d'autres alternatives que de le subventionner. (voir délibération du 26 août 2016)

Voici le montant des aides accordées ces dernières années qui dépendent du nombre de repas servis.

Année	Commune	Département
2011	11 717 €	29 720 €
2012	12 691 €	31 706 €
2013	17 233 €	36 027 €
2014	15 656 €	38 470 €
2015	19 000 €	49 181 €
2016	18 763 €	35 861 €

Lorsque la décision de restructurer le collège de Barétous a été prise, la question de la participation des enfants du primaire à son service de restauration s'est évidemment posée. Devant la distance et l'impossibilité pour les plus petits d'y accéder à pied, la municipalité a envisagé un instant leur transport abandonnant rapidement l'idée pour des raisons de coût et d'inconfort. La livraison des repas vers le centre scolaire a elle aussi été évoquée mais l'absence de lieu de restauration aux normes rend cette solution impossible. C'est ainsi que le scénario d'une cantine située au plus près du groupe scolaire primaire nous a conduit à faire la proposition du pré dit de « Larmand ».

Cette éventualité a permis de relancer la réflexion conduite dès 2009 sur l'opportunité de créer un réseau de chaleur biomasse. Rappelons que cette étude conduite par le cabinet indigo s'était malheureusement conclue sur le constat qu'économiquement un réseau reliant l'école primaire au collège ne pouvait être rentable (longueur 450 m trop importante). La note d'opportunité remise par le chargé d'étude des COFOR, ce mois de novembre, envisageant un réseau de chaleur bois desservant le futur collège, l'école primaire et les PEP laisse entrevoir une toute autre issue. En effet, et bien que le prix du fuel soit bien plus bas qu'il y a 7 ans, il conclue que la construction d'un réseau bois est pertinente.

L'élargissement du réseau aux particuliers proches permettra de plus de diminuer encore un peu plus le coût global de l'énergie et ce sera aussi l'assurance d'avoir un prix des plus stables pour les années à venir. D'autre part, la venue sur le marché de l'entreprise locale Eco'bois combustible du Barétous apporte à ce projet une plus value environnementale et économique pour le moins intéressante. Ces aspects ont bien évidemment été pris en compte dans la réflexion du département qui, soucieux de l'utilisation des derniers publics, a accepté notre proposition. Pour permettre au projet d'avancer, « Le Conseil Municipal d'Arette par sa délibération du 26 août 2016, a accepté la cession gracieuse de ce terrain au Département. De son côté le département a accepté que les locaux actuels du collège de Barétous soient remis gracieusement à la commune (en l'état) et qu'il reviendra à cette dernière de réaliser à son compte les travaux adjacents d'amélioration des accès et du stationnement (notamment des bus) du futur établissement." comme le précise en conclusion de son courrier le Président Lasserre.

## ***Fête du court métrage : une heureuse initiative***

Soirée réussie ce 18 décembre où pour la première fois la mairie d'Arette accueillait la fête du court métrage. A l'initiative de Jean-Marc Casamayou, cet événement national (13<sup>ème</sup> du nom) fut l'occasion d'assister à des projections pour le moins originales. Devant un public d'une trentaine de personnes la séance débuta par un reportage d'actualités de 1965 où Jean-Marie Lonné-Peyret maire de l'époque vantait l'avenir radieux d'une jeune station dont il était le fondateur. Suivirent ensuite dix films plus ou moins longs abordant des thèmes très différents procurant tantôt rires et émotions diverses, réactions ou interrogations. Un bon moment conclue par un verre de l'amitié et un souhait unanimement partagé celui de voir cet événement reconduit en 2017. Au nom de tous encore merci Jean-Marc.



## ***Les chantiers de ces derniers mois***

L'année qui vient de s'achever aura été marquée par de nombreux chantiers dont voici les plus importants. Tout d'abord 2016 aura été l'an 1 de la mise en accessibilité de nos bâtiments publics. Ainsi, conformément à l'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) voté en 2015, la mise aux normes de l'école primaire, de l'office de Tourisme, du club des aînés, de la salle des fêtes et de la salle Barétous Roncal est aujourd'hui effective. Toujours au niveau des bâtiments, la Salle Nelson Paillou a vu l'ensemble des vestiaires, toilettes et salle de réception repeintes, alors que sa toiture a été reprise pour partie afin de la rendre de nouveau parfaitement étanche. De plus, répondant à une demande du club de pelote, un mur latéral a été rehaussé afin de permettre aux plus petits de s'entraîner dans de meilleures conditions.

A l'église, trois vitraux ont fait l'objet d'une rénovation par l'entreprise Dazelle, pour qu'à l'occasion du cinquantenaire du séisme notre église présente son plus beau visage.

Au niveau de la voirie, l'année 2016 aura surtout été marquée par la réfection des réseaux du tronçon de la rue du Virgou allant de chez Longis à chez Hourcatte, désormais en enrobé. Pour ce qui concerne cette rue, l'enfouissement de l'ensemble des réseaux filaires est en cours et devrait être achevé dans les semaines à venir. Le programme de bitumage aura comme d'habitude concerné plusieurs quartiers. Ainsi cette année à Ourdie c'est le tronçon Libarle-Laborde, Pacheu-Lucq qui aura été réalisé. Au Vic de Bas c'est le tronçon Patrice Larrouy jusqu'à la ferme Salies-Salet qui a été repris. A Bihoueyt, en plus du confortement de dizaines de mètres des rives du ruisseau, le tronçon très dégradé du petit pont jusqu'à chez Lacazette de bas

a été entièrement refait. A Létonne, c'est le tronçon pont Mirassou jusqu'au hangar Castagné qui auras été revu. Aux Bourdés enfin, le tronçon allant du pont Capdeville jusqu'à la ferme Peset a lui aussi été repris.

Enfin, quelques jours avant Noël il a été procédé à la démolition de la Maison Larragnou, maison basque située face au fronton. Très dégradée et menaçant de s'effondrer à tout moment, cette opération de sécurité aura été suivie par un nombreux public.

C'est une page d'Arette qui se tourne et une autre qui va, on l'espère, prochainement s'ouvrir.

En effet, notre commune sollicitée sur le thème des loisirs accessibles aux handicapés par trois territoires espagnols (Concorcios de Tierras de Javier, Comarca de Somontano et Comarca de



Cinco-Villas) pour déposer un dossier conjoint auprès du Programme Opérationnel de Coopération Transfrontalière Espagne France Andorre (POCTEFA), a décidé de profiter de cette opportunité. Constatant que le site du fronton, du moulin et de la salle des fêtes accueille déjà des activités de loisirs (parcours pêche, départ de 4 promenades, jeux de balles, balades en cimgo), la municipalité souhaite désormais faire de cet espace un véritable pôle de loisirs accessibles à tous les publics. Ainsi dès cet été, deux séjours de 5 jours du lundi 26 juin au vendredi 7 juillet se dérouleront sur ce site à l'occasion de l'évènement sportif Cariâne-Evasion 2017. Proposant à vingt personnes handicapées la découverte de nouvelles sensations au travers de randonnées (en carrioles tractées par des ânes) accompagnées de 4 à 6 randonneurs bénévoles chacune, cette manifestation rassemblera une centaine de personnes. En fonction des conditions climatiques chaque participant effectuera un vol en parapente puisque l'association Han'vol vient d'être sollicitée pour être partenaire de cet évènement tout comme la Pierre Handi-Pyrénées. Des animations seront organisées chaque soir dans l'optique de consolider les liens entre tous les participants.

Pour en revenir au projet transfrontalier, on saura au mois d'avril s'il bénéficiera de fonds européen. Si tel était le cas une étude visant à identifier plus précisément ce que l'on pourrait imaginer sur le site Martinez débutera Suivra la recherche des financements permettant leur réalisation. L'ambition d'un tel projet est bien évidemment de conforter les activités de pleine nature et de justifier un peu plus le caractère exemplaire de notre commune en matière d'accueil de personnes en situation de handicap. Derrière ces objectifs où la dimension humaine est essentielle se trouve aussi des enjeux économiques (hébergement-restauration etc.). La communication étant incontournable pour faire connaître aux touristes les atouts dont nous disposons, le panneau d'informations installé le 20 décembre dernier près de l'église sera un outil des plus utiles.

### ***Point d'information de la liste « Arette Autrement »***

Suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Julien Dubourdiu, Monsieur Jean Camblong, suivant immédiat sur la liste « Arette Autrement », a été installé en qualité de conseiller municipal lors de la séance du conseil municipal du 17 juin 2016 et a pris place dans les commissions suivantes : travaux, urbanisme et environnement, tourisme et vie associative, sylvo- pastorale. (voir pages 7 et 8)

Monsieur Camblong nous prie d'insérer le texte suivant. « A l'écoute de tous, dans l'intérêt des habitants et de la Commune d'Arette, je compte pendant la durée de mon mandat, apporter dans un esprit de construction, mon expérience d'élus de terrain et mon expertise technique pour le bien et la bonne marche de la collectivité. Meilleurs vœux et bonne année 2017 à tous. »

# La vie associative

## Anciens combattants

Cette année le devoir de mémoire a été de nouveau réalisé dans notre commune.

Les rassemblements du 8 mai et du 19 mars ont été suivis par un grand nombre d'Aretteois et d'Aretteoises.

Le point fort fut le 11 novembre ou nous avons pour la troisième fois honoré les Poilus morts en 1916. Les scolaires accompagnés d'un Ancien Combattant ont déposé une rose sur les sépultures de ces Aretteois « Mort pour la France ».



Un remerciement à la municipalité pour l'organisation et le soutien financier de ces journées.

Cependant les rangs s'éclaircissent, cette année nous avons perdu Pierre Peyret, Jean Soubies, Joseph Castagné. Le jour de leur départ ils étaient accompagnés par leurs frères d'arme.

Cette liberté que nous avons aujourd'hui, nous la devons à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la Patrie.



**LE VERT D'ARETTE**



Le bureau reste inchangé. Il manque du sang neuf pour redonner de la vitalité. La première sortie, une balade dans le Vic-bilh où nous avons découvert un élevage d'escargots avec différentes étapes de l'héliculture et une bonne dégustation d'escargots. Après un bon repas, visite d'une fabrique de polaires.

La deuxième sortie à Mauléon, avec démonstration de la recette du gâteau basque. Visite d'une fabrique d'espadrilles, rappelant des souvenirs à ceux et celles qui ont travaillé à Arette. Très bon repas à Osquich, puis direction Arneguy pour les achats.

Les deux repas, chevreuil (grand merci aux chasseurs) et poule au pot chez Larregain ont rassemblé une soixantaine d'adhérents. La vente de cidre a été entièrement remise par chèque à la maison de retraite d'Aramits. Merci à tous les volontaires qui ont permis de mener à bien cette journée.

La porte du club est ouverte tous les mercredis à ceux qui le désirent.

Barétous Solidarité a tenu son assemblée générale annuelle, le 9 décembre 2016, salle LARRAYOU à Issor. Accueilli par le Maire Michel LAUGA, le président, Michel NOUSSITOU, entouré du conseil d'administration, a rendu compte des activités de l'année et a présenté les projets de l'association, devant plusieurs élus de la vallée, les salariés, les bénévoles et les partenaires de l'association.

**Le rapport d'activités de l'année** fait état d'un fonctionnement à pleine capacité des 43 lits de la maison de retraite et des 12 places du Ssiad (Service de soins infirmiers à domicile). L'association emploie 44 salariés pour un peu plus de 35 équivalents temps plein. Le partenariat avec Santé Service Oloron permet l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer à domicile avec une équipe spécialisée. En Barétous 9 patients sont ainsi suivis. L'association reste impliquée dans la structuration de la santé et du parcours de soins des personnes âgées dans le pays d'Oloron Haut Béarn.

**Dans les comptes 2015 de l'association** et le rapport d'activités de la maison de retraite et du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), les dépenses se sont élevées à 1 629 674 €. Les excédents dégagés (74 883 €) ont entièrement été réaffectés dans les projets et les activités de l'association. Le budget exécutoire 2016 de l'association est adopté à 1 770 846 € et le prévisionnel 2017 à 1 864 871 €.

**Les travaux de reconstruction de l'EHPAD** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sont à mi parcours. La première tranche de 24 lits est dans les finitions et va être livrée début 2017.

La seconde tranche va démarrer en février, pour entreprendre le réaménagement du bâtiment existant. Réalisée en plusieurs étapes, elle durera environ 1 an.

Pour conduire mener à bien cet important projet, le président a souligné et remercié les soutiens à l'association, les dons de nombreux particuliers et les subventions des communes de la vallée (1€ par habitant).

**Les autres projets de l'association** sont la mise en place prochaine de 2 lits d'hébergement temporaire et d'un accueil de jour dans les nouveaux locaux pour permettre des solutions de répit des aidants familiaux à domicile ; l'association souhaite poursuivre sa participation aux travaux territoriaux dans le cadre du contrat local de santé à l'échelle du pays d'Oloron Haut Béarn ; les travaux de reconstruction de l'EHPAD vont continuer avec la restructuration de l'existant.

**La vie de l'association :** l'assemblée générale a renouvelé le tiers de son conseil d'administration. Jean BORDENAVE, Baptiste ETCHANDY, René IPAS, Jean Jacques LAGUNE et Albert SOULE-CHANDELLE ont été réélus.

**Le soutien à l'association :** l'association est reconnue "Organisme d'Intérêt Général" par la Direction Générale des Impôts. Ce statut permet aux particuliers qui font un don à « Barétous Solidarité » de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don (60 % pour les entreprises au titre du mécénat). Vous êtes nombreux à souscrire et ainsi à contribuer à ces projets. Ces aides sont précieuses pour aider les actions et les investissements engagés. L'association y est très sensible et remercie tous ces soutiens.



**Le contact :** Association Barétous Solidarité - EHPAD "Résidence du Barétous" - Quartier Ripaiude -



## Bibliothèque

Unique bibliothèque de la vallée de Barétous « Arette Pas de Lire » permet de disposer d'un support de loisir et de culture indispensable. En constante évolution, cette bibliothèque est la vôtre. Son offre s'enrichit régulièrement, tant en livres traditionnels qu'en livres au format électronique (pouvant être lus sur tablette ou liseuse). Tous les genres sont représentés. Si vous êtes lecteur, lectrice, même modeste, venez nous voir. L'adhésion à l'année reste fixée à 8 € par an, inchangée depuis la création, ce qui donne à chacun l'opportunité d'accéder à des milliers d'ouvrages à un prix symbolique. Nous respectons ainsi l'esprit associatif qui est le nôtre. Si vous le lisez pas – ou plus – vous pouvez nous aider à poursuivre notre action. Parlez de la bibliothèque à votre entourage. Pensez à celles et ceux qui reçoivent une tablette pour Noël. Et nous sommes toujours preneurs des livres que vous ne souhaitez pas conserver.

« Arette Pas de Lire » est VOTRE bibliothèque. Elle existe pour vous, grâce à vous.

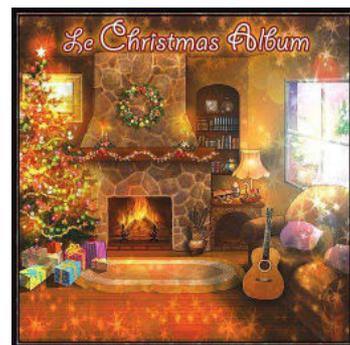
## Rural country

Pour partager avec vous quelques sélections musicales et chorégraphiques, les cowboys barétounais vous proposent de venir les rejoindre tous les mercredis hors vacances scolaires, de 18 à 20h, Salle Barétous Roncal à Arette ou tous les mardis, Place du Guirail à Aramits, uniquement sur Rendez-vous. Avant d'apprendre une danse, il faut d'abord apprendre à danser... Pour découvrir la Line, Partner ou Square Dance ; 2 premiers cours vous sont offerts !

\* Conditions et tarifs pour adhérer à notre Association à but non lucratif :-18€ pour la Licence FCLD/Adulte et 9€ pour les moins de 18 ans ; - Participation par carte de 20€ pour 20h de cours. Pas de cours à régler si absence. Avant de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année ; RuralCountry vous invite aussi dans ses projets de voyage :

- à Dublin pour la St Patrick le week-end du 17 mars ;
- à St Tite au Canada, pour le 50<sup>ème</sup> Rodéo Festival Country de septembre...

Pour un supplément d'infos : 06 79 69 84 31 ou [www.cowboys-baretounais.com](http://www.cowboys-baretounais.com) par message, à la page contact... Que 2017 soit pleine de joies, de rencontres et d'échanges et encore plus agréable à vivre que les années précédentes...



## Les Jinettes de Barétous

Peu d'activités cette année mais riches en émotions.

Nous avons débuté 2016 par des garbures à la Pierre Saint Martin pour le week-end N PY Cup les 30 et 31 janvier.

Le 28 Février nous décollions de Pau pour Paris où nous avons concocté une garbure au salon de l'agriculture.

29 juillet 5 et 12 Août nous avons cuisiné des garbures pour les marchés de nuit à Arette.

Le 8 Octobre à la demande de convives à notre table pour la garburade d'Oloron nous avons organisé la soirée des Jinettes de Barétous. Nous avons réuni 170 personnes dans la salle des fêtes d'Arette pour un repas ayant le menu suivant : garbure, rôti de porc, piperade, fromage et gâteaux. Très belle soirée qui sera renouvelée en 2017

Le 6 Novembre nous avons confectionné une garbure pour l'Association des Parents d'Elèves d' Arette à l'occasion du vide grenier.

Les 3 et 4 décembre nous avons représenté les stations de ski Béarnaises à Bayonne en offrant de la crème de garbure le midi et le soir nous avons cuisiné une garbure.

Enfin le 11 décembre nous avons participé à la ronde des vins au Domaine Montesquiou à Monein en servant notre garbure à plus de 450 personnes.

Peu de manifestations au cours de cette année mais de superbes souvenirs.

Notre vœu pour 2017 est de mettre notre garbure en conserve et porter haut les couleurs de Barétous.

La Présidente de l'association les Jinettes de Barétous



## **Entente Aramits-Asasp Rugby**

### **Seniors**

Phase allée très satisfaisante pour l'équipe première, invaincue à domicile et deux fois victorieuse en déplacement. Malgré sa relative contre-performance à Saint-Palais, elle occupe la deuxième place de sa poule et recevra 5 fois pour 4 déplacements lors des matchs retour du championnat de France de Fédérale 3.

Les réservistes ont fourni d'excellentes prestations à la maison où ils comptent une majorité de succès et se sont toujours comportés avec solidarité et détermination à l'extérieur.

### **Juniors**

Son entente avec Barcus et Menditte comme toutes les formations de jeunes, les juniors renouent cette saison avec le championnat Baladrade. Ils vivent la trêve à la deuxième place de leur poule et ne comptent que deux défaites à côté de très probants succès. Ils sont par ailleurs qualifiés pour une demi finale de challenge DANTIN.

### **Cadets**

Engagés en championnat Teulière B ; ils se sont toujours imposés chez eux et ont ramené un nul de Marmande et deux défaites d'Hendaye et Anglet. Les voilà en bonne position dans la perspective des rencontres retour lors desquelles ils continueront d'exprimer leur goût pour un jeu attrayant et efficace.

### **Ecole de rugby**

Encadré par de très dévoués bénévoles, ses 5 équipes alternent entraînement, tournois et championnat. Elles permettent à leurs jeunes membres de conjuguer plaisir d'être ensemble avec apprentissage des fondamentaux du rugby.

## **Moto club d'Arette**

L'année 2016 a été riche d'événements avec la reprise du Moto Club par un groupe d'une trentaine de passionnés venus de toute la région, ainsi que l'organisation de la Montée Impossible du 14 août dernier.

Cette première expérience réussie, qui a rassemblé près de 2500 personnes, nous a permis de pointer les améliorations qui devront y être apportées ainsi que l'engagement que cela représente.

En effet, c'est grâce au soutien de la mairie, de son équipe, d'associations (le FSE du collège, le Ski Club, le Comité des Fêtes arettois et l'ADEM de Lourdes) et près de 80 bénévoles que cette manifestation a pu avoir lieu. Le Moto Club s'est affilié à la FFM (Fédération Française de Motocyclisme) et c'est à ce titre que la prochaine édition de la Montée Impossible sera au calendrier du championnat de France le 20 août prochain. En outre, cette affiliation permettra aux adhérents du Moto Club de pouvoir pratiquer le sport motocycliste sur différents circuits en compétition et à l'entraînement et/ou initiation.

Enfin, le Moto Club a pour projet la création d'un circuit qui permettra aux plus jeunes de s'initier à la pratique du sport mécanique en toute sécurité. Le Moto Club vous souhaite une excellente année 2017 pleine de réussites et vous donne rendez-vous le 20 août pour notre show !

Retrouvez-nous sur Facebook Moto Club d'Arette ou par courriel [motoclubarette@gmail.com](mailto:motoclubarette@gmail.com)

## AS Barétous ski



La saison a débuté en novembre avec les inscriptions aux deux sections mercredi neige et compétition.

**Le mercredi neige** est installé dans les activités incontournables de la vallée de Barétous et l'effectif s'est maintenu à 25 enfants. On note cette année un grand intérêt des enfants de la vallée. Ces séances au caractère ludique, leur permettent de découvrir les joies du ski, de progresser et en fin de saison d'obtenir une médaille !!! Ils sont encadrés par des bénévoles et par un moniteur de l'Ecole de ski de La Pierre Saint Martin. Le manque de neige ne nous a pas permis d'entamer la saison.

La 1ère sortie est prévue à la rentrée de janvier.

**Pour la section compétition**, même effectif que les années précédentes. (35 jeunes de 7 à 23 ans)

Cette année beaucoup de petits ont intégré l'équipe.

Ils sont entraînés par 3 moniteurs entraîneurs de l'école de ski de La Pierre St Martin et des moniteurs fédéraux. Les jeunes ont débuté la saison dès l'ouverture de la station au rythme de deux entraînements par semaine (mercredi et samedi). Malgré le peu de neige les deux stages de Noël vont se dérouler sur la partie haute de la station (Soum Couy).

Tous les week-ends les skieurs participent aux compétitions fédérales organisées dans tout le massif pyrénéen. En fin de saison certains d'entre eux sont sélectionnés pour participer à des courses nationales dans les Alpes.

Durant l'intersaison : Les compétiteurs en sélection départementale ou régionale participent à des stages sur glacier dans les Alpes ou en Espagne.

Comme tous les ans l'ASB prévoit de participer à l'animation de la station en organisant pour les vacanciers deux lotos pendant les vacances de février et en faisant des démonstrations de slalom le soir à la fermeture des pistes.

**Le 12 Mars** : le club organise à la station une course pour les catégories U16 à Master, et nous avons de bons espoirs sur nos jeunes. La fête ne sera que plus belle si vous venez les encourager !

Pour terminer on ne peut que se féliciter du parcours réalisé par Noëlie Bérard championne de France de ski cross U18 à Val Thorens, une première pour le club et la station de la Pierre saint Martin.

L'ASB a aussi son rôle de formateur pour les jeunes en leur donnant un bagage technique qui pourra leur servir s'ils s'orientent vers les métiers de la montagne. De nombreux moniteurs de ski, pisteurs, employés remontées mécaniques, ... sont issus du club.

Certains font le choix d'en faire leur métier et ainsi rester dans nos vallées, pour les autres c'est un complément professionnel non négligeable.

Nous remercions toute l'équipe de bénévoles, les parents, moniteurs fédéraux, Ecole du ski de La Pierre, partenaires, Mairie, Communauté des communes EPSA, service des Pistes.

Bonne année et bonne saison à tous.

A bientôt sur les pistes

Le bureau

## Association Barétous S.L.A.

Les manifestations menées par l'Association durant cette année 2016 ont été le Trail du Barétous et le repas animé de l'été.

Tout d'abord la 11ème édition du Trail : Les inscriptions sont montées tardivement nous faisant craindre une baisse des inscriptions pour cette année. Heureusement, malgré une météo toujours fraîche et incertaine, on a réussi à garder le même nombre d'inscrits que l'année passée. Les arrivants étaient 218 sur le 28km, 233 sur le 12km et 96 sur la marche rando. Donc, en tenant compte des inscrits non présents sur la ligne de départ et des enfants participant à leur mini trail, on était autour des 600 inscrits.

On avait fait quelques modifications de parcours et même certaines très tardives mais on avait surtout modifié l'organisation en séparant tout d'abord les 2 départs de course pour permettre aux coureurs d'avoir une meilleure visibilité de leur propre course et cette formule a été préférée. Cela a permis aussi de voir la plupart des coureurs du 28km passer au village avant l'arrivée du 12km et de les encourager. Du monde s'était massé sur les marches de l'église, au carrefour de la maison du Barétous ou place de la mairie où il y avait un ravitaillement et le speaker. Cela a donné une bonne ambiance et ça a été apprécié. Dans les passages étroits, les coureurs étaient moins nombreux donc c'était plus agréable pour eux.

Pour le 28km, nous avons proposé aux coureurs une nouvelle formule, c'était de le faire en duo en restant ensemble du début à l'arrivée. Nous avons eu 17 équipes au départ. Ce n'est pas énorme mais c'était une première,

Nous avons fait une rando-marche chronométrée avec classement, ce qui a satisfait ceux qui voulaient avoir une épreuve plus compétitive sans gêner les autres. Cela permet de comptabiliser ces résultats dans les bases officielles alors que les randonneurs ne le sont pas.

Le départ et l'arrivée étaient sur la place de la Mairie et là aussi, le public était présent. Donc même si cela n'a pas été simple de canaliser les spectateurs avec deux arrivées différentes pour le 12km et le 28km, cela s'est bien passé.

C'est une année exceptionnelle au niveau du plateau de coureurs (plus chez les hommes



que chez les femmes d'ailleurs) avec la présence de coureurs de niveau régional et même national (Cazajous, Cazaux, Ducasse, Canton, Bacou, Cotin, Mirassou, Apiou, Grudet et Saïghi, notre Charlotte locale !, Estanguet, Sotto-Barrère, Hauville) qui ont brillé ensuite sur des courses très renommées.

Nous bénéficions toujours de l'engouement autour du trail tout en essayant année après année d'apporter une touche barétounaise faite de convivialité, simplicité, générosité. On a les parcours pour offrir aux concurrents ce qu'ils recherchent en venant dans ce type d'épreuve, c'est-à-dire un mélange de sentiers nature, de paysage et de difficulté. Cet ensemble permet de faire venir en Barétous vers la fin du mois d'Avril, des participants de tout le Sud-Ouest. Un gros tiers vient d'hors département ou de la Côte Basque ce qui est tout à fait intéressant pour la vallée de Barétous. Mais la concurrence est de plus en plus vive avec de nombreuses épreuves et fidéliser les coureurs n'est pas chose aisée. Il faut communiquer encore et encore !!

Nous remercions tous ceux qui ont participé à la réussite de cette édition, les bénévoles bien sûr, toujours plus nombreux et actifs d'année en année, merci aux jeunes du comité des fêtes, les agriculteurs qui ouvrent leur prés pour permettre le passage de la course, les partenaires sponsors de la vallée de Barétous, toujours présents et les collectivités locales avec bien sûr la commune d'Arette.

Pour le repas, nous avons toujours quelques soucis pour l'organiser et notamment trouver une date avec les groupes libres à ce moment-là. La météo ne nous a pas permis une nouvelle fois de l'organiser sur la place du village à Arette. Les groupes Errejentak et Los Pagalhos (un grand merci à Hervé Couture), ont animé la soirée de merveilleuse façon mais hélas, il a manqué du monde.

La modification tardive de date et le mauvais temps en sont en partie responsables, à nous de faire le point sur ce manque d'affluence. J'en profite pour remercier également Pierre Larcebal qui sonorise cette soirée depuis la première année.

Au final, et c'est ça le plus important, c'est un don de 8000€ que nous avons versé à l'IDRPHT, institut qui suivait Patrice pendant toutes ces années de maladie.

**La 12ème édition du trail du Barétous aura lieu le 16 avril 2017**

Le président Laurent Harguindéguy

## Patrimoine

En ce début d'année 2017, période de vœux, nous allons destiner ce petit mot à exprimer un souhait : celui de continuer, en toute simplicité.

Continuer à prolonger l'œuvre entreprise par M. Cazaurang pour retrouver, conserver et faire connaître les traces de la vie rurale de notre pays de Barétous. Il avait patiemment constitué des collections d'objets utilisés dans les maisons, d'outils employés par les artisans locaux. Particulièrement attentif au sens artistique de tous les créateurs qui ont façonné le bois, la pierre, le cuir, le tissu ou le métal.

L'objet « parle », nous disait-il.

L'objet témoigne du rôle qu'il a eu. Il raconte à quoi il a été destiné, comment il a servi. La Maison du Barétous est riche de la présentation de très nombreux vestiges sauvés de la destruction et de l'oubli. L'histoire de la vallée, de nos anciens à nos ancêtres est là, à voir et à revoir sans modération : vie agricole et vie pastorale authentiques.

Le passé pastoral de notre pays d'élevage, en lien avec la transhumance pratiquée depuis des temps immémoriaux vers les pâturages d'altitude, est chaque année valorisé à la Fête des Bergers en septembre. Moment fort de rencontres et de partage. Auquel l'association Patrimoine apporte avec plaisir sa contribution. Manifestation-phare de la vallée qui a lieu à la même date que les Journées Nationales du Patrimoine. Heureuse coïncidence. Nous sommes heureux de présenter le matériel que nos parents et grands-parents ont été si fiers de créer, améliorer ou pouvoir acquérir pour les travaux de culture ou de fenaison.

A la Maison du Barétous à Arette, au terrain Laher et lors des défilés dans les rues d'Aramits, tous ces objets « parlent ». Ils racontent nos racines, la vraie vie rurale du Barétous.

Puissions-nous, en toute modestie, continuer à savoir les écouter.

Le Président B. Etchandy



Photo du badge du Patrimoine



Batteuse actionnée par la force de l'eau via une roue à aube.  
L'arbre principal traversait le mur de la grange la batteuse étant installée à l'intérieur.



**L'A.D.M.R. DU BARÉTOUS** contribue à améliorer la qualité de vie des **personnes âgées, handicapées ou malades** grâce à ses services sur mesure : aide à la personne, ménage, repassage, courses, portage de repas, etc. Elle permet à celles-ci d'accomplir les gestes élémentaires de la vie quotidienne, de rester chez elles et de retrouver une certaine autonomie.

**Sortie d'hospitalisation\*, retour de maternité difficile\*** : votre mutuelle peut prendre en charge certaines heures pour l'entretien de votre lieu de vie afin que vous vous rétablissiez plus rapidement.

Possibilité d'intervention également chez des **personnes valides** désirant bénéficier temporairement ou à long terme, d'une aide pour des raisons personnelles : vie professionnelle intense, enfants bas âges, confort personnel, etc...

\*Possibilité de bénéficier d'une A.R.D.H. (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation)

→ Demande à faire auprès de l'Assistante Sociale de l'établissement **pendant l'hospitalisation**

\* Demande à faire auprès de votre Caisse d'Allocation Familiale

### SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Selon la situation des demandeurs, différents types d'intervention peuvent être pratiqués :

**Service Prestataire** → L'A.D.M.R. est l'Employeur :

Constitution d'un dossier de « Demande d'Intervention d'une Aide-Ménagère à Domicile ou d'une Auxiliaire de Vie »,

**Service Mandataire** → La Personne Aidée est l'Employeur :

Convention de Prestation de Service (Etablissement par l'A.D.M.R. des tâches administratives : URSSAF, ASSEDIC, BULLETIN DE SALAIRES, ...),

Constitution d'un contrat avec une salariée relevant de la convention collective des employées de Maison,

**Service aux Familles** → Intervention d'un professionnel (TISF ou AVS) employé par la **Fédération A.D.M.R. Départementale**,

**Demande de participation aux frais** auprès :

Du **Conseil Général** (APA, Aide sociale),

De la **Caisse de Retraite Principale** (MSA -CARSAT -RSI -MGEN - CDC - EDF - ONAC ...)

### PORTAGE DE REPAS - Occasionnel ou Régulier

Gestion par le **CAPA – Comité d'Aide aux Personnes Agées d'Oloron Sainte Marie**

Nouvelle demande, absence, hospitalisation : vous pouvez vous adresser à l'ADMR du BARETOUS ou directement au CAPA : 05 59 39 62 76



*A tous nos lecteurs*



*Bonne année 2017*

### ***Informations pratiques***

❖ ***Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arette***

- *Du lundi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h*
- *Le samedi matin : de 9 h à 12 h*

❖ ***Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut envoyer un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».***

❖ ***Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie***

Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication : Mr Pierre Casabonne